

MINISTÈRE DES
RELATIONS INTERNATIONALES
ET DE LA FRANCOPHONIE

RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION
2014-15



24

représentations
du Québec
dans **14 pays**

370

ententes
internationales
en vigueur

486

employés,
dont **208**
dans **14 pays**

1 301

rencontres avec des
personnalités influentes
tenues en lien avec les
priorités géographiques
et sectorielles

1 171

activités de prospection,
de promotion et de
communication réalisées
en lien avec le
positionnement
stratégique
du Québec

271

jeunes Québécois ont
vécu une expérience de
solidarité internationale
dans 13 pays avec le
programme Québec
sans frontières

103

projets de solidarité
internationale soutenus
dans plus de 20 pays
avec 4,4 M\$

1 885

artistes, organismes
culturels ou entreprises
culturelles soutenus
par le réseau
des représentations
du Québec à l'étranger

2 551

entreprises
soutenues

183

interventions menées
et soutenues relativement
au développement
durable et responsable

113

activités
de recrutement
d'étudiants étrangers

Appui à la candidature de
M^{me} Michaëlle Jean
à titre de secrétaire
générale de la Francophonie
Sommet de la Francophonie
Dakar – 2014

MINISTÈRE DES
RELATIONS INTERNATIONALES
ET DE LA FRANCOPHONIE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-15

Crédits photos de la couverture :

© C2Mtl : Jimmy Hamelin – LabSolution
© Lee Narraway – Qikiqtarjuaq, Nunavut
© FMLF – Forum mondial de la langue française

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Tous droits réservés
Dépôt légal - 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-73845-9 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-73846-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

MESSAGE DE LA MINISTRE



© Collection Assemblée nationale du Québec.
Photographe Valérie Cliche

Québec, septembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

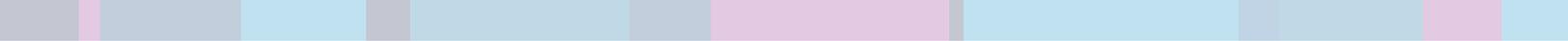
J'ai l'honneur de déposer à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère des Relations internationales, ce rapport fait état des résultats du Ministère pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La ministre,

CHRISTINE ST-PIERRE



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Québec, septembre 2015

Madame Christine St-Pierre
Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir et fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris pour cet exercice dans le Plan stratégique 2014-2018, et ce, en respect de toutes les exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Vous constaterez que notre organisation est en mouvement, se transforme et contribue à l'atteinte des objectifs que s'est fixés le Gouvernement du Québec.

Je remercie le personnel du Ministère, tant au siège que dans le réseau des représentations du Québec, pour son engagement continu et sa compétence dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Le sous-ministre,

JEAN-STÉPHANE BERNARD



TABLE DES MATIÈRES

<i>Déclaration sur la fiabilité des données</i>	10
<i>Rapport de validation de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programmes</i>	11
<i>Présentation des résultats liés à la Déclaration de services aux citoyens</i>	12
<i>Sommaire des résultats 2014-2015 du Plan stratégique 2014-2018</i>	17
<i>Réalisations marquantes relatives aux priorités gouvernementales 2014-2015</i>	19

1 PRÉSENTATION DU MINISTÈRE, DE SON ACTION ET DU RÉSEAU DES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Cinquante ans de la doctrine Gérin-Lajoie	25
Les représentations du Québec à l'étranger	26
Les représentants du Québec à l'étranger 2014-2015	28

2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE

2.1 Diplomatie d'influence pour le Québec	31
2.2 Diplomatie d'appui aux intérêts du Québec	43
2.3 Gouvernance de l'action internationale	57
2.4 Optimisation et valorisation des ressources	60

3 \ UTILISATION DES RESSOURCES

3.1	Ressources humaines.....	65
3.2	Ressources financières.....	69
3.3	Ressources informationnelles.....	71

4 \ RÉSULTATS LIÉS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1	Résultats liés au Plan d'action de développement durable 2009-2015 pour l'année 2014-2015.....	77
4.2	Changements climatiques.....	90
4.3	Autres résultats relatifs au développement durable.....	91

5 \ AUTRES EXIGENCES LÉGALES OU GOUVERNEMENTALES

5.1	Accès à l'information et protection des renseignements personnels.....	93
5.2	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration.....	95
5.3	Programme d'accès à l'égalité en emploi.....	96
5.4	Politique de financement des services publics.....	99
5.5	Bonis au rendement.....	99

6 \ ANNEXE

	Organigramme du ministère des Relations internationales et de la Francophonie au 31 mars 2015.....	102
--	--	-----

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie relèvent de notre responsabilité. Cette déclaration porte sur l'exactitude et la fiabilité des données qu'il contient.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Ministère;
- présente les objectifs établis, les réalisations et les résultats atteints;
- présente des données exactes et fiables.

Nous déclarons que le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus en regard de ses engagements.

À notre connaissance, les résultats, les données et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

JEAN-STÉPHANE BERNARD
Sous-ministre

ÉRIC THÉROUX
Sous-ministre adjoint aux politiques
et affaires francophones
et multilatérales

MICHEL LAFLEUR
Sous-ministre adjoint
aux affaires bilatérales

CLAUDE PINAULT
Sous-ministre adjoint à la
concertation de l'action internationale
et chef du Protocole

HENRIETTE DUMONT
Directrice générale des services
à l'organisation

RAPPORT DE VALIDATION

DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES

Québec, septembre 2015

Monsieur Jean-Stéphane Bernard
Sous-ministre
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information en nous basant sur les travaux relatifs à cet examen.

Notre examen a été effectué en se référant aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à effectuer des révisions de calculs, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de cet examen, nous n'avons rien relevé qui porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'audit interne
et de l'évaluation de programmes

MARIE-JOSÉE BLANCHETTE, CPA, CA

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS LIÉS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

ACCESSIBILITÉ

Pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle variée, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (le Ministère) procède régulièrement à l'enrichissement de ses sites Web et des comptes de médias sociaux par l'ajout d'actualités, de nouvelles pages et de nouveaux documents ainsi que par la mise à jour des contenus déjà publiés.

Dans la section « Ministère » du site institutionnel (www.mrif.gouv.qc.ca), le visiteur a accès à la Déclaration de services aux citoyens. Dans la section « Nous joindre », un formulaire permettant de transmettre des commentaires, de demander des renseignements ou de déposer une plainte est disponible.

ENGAGEMENT

Nous assurons l'accès à nos services et aux renseignements portant sur nos programmes et sur nos activités. Nous diffusons sur les sites www.mrif.gouv.qc.ca et www.international.gouv.qc.ca la documentation pertinente relative à nos activités et nous répondons aux demandes de renseignements.

PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIÉS

En 2014-2015, les documents suivants ont été publiés :

- *Plan stratégique 2014-2018;*
- *Tableau synoptique – Plan stratégique 2014-2018;*
- *Rapport annuel de gestion 2013-2014 et son sommaire;*
- *Déclaration de services aux citoyens;*
- *Québec – Tour d'horizon;*
- *Québec – Lieu de tous les possibles;*
- *Plan Nord – Bâtir ensemble un projet exemplaire de développement durable;*
- *Stratégie maritime du Québec – Haut lieu stratégique du transport maritime international.*

MISE À JOUR DES SITES WEB DU MINISTÈRE

Les sites Internet et les comptes de médias sociaux gérés par le Ministère ont pour objectifs de promouvoir le Québec, de faire connaître l'action du Gouvernement du Québec sur la scène internationale, de simplifier et de personnaliser les services offerts aux clientèles étrangères et de faire connaître les actions du Ministère aux Québécois.

Les différents sites Internet du Ministère sont mis à jour régulièrement :

- Site institutionnel : www.mrif.gouv.qc.ca
- Espace international : www.international.gouv.qc.ca
- Québec sans frontières : www.mrif.gouv.qc.ca/qsf
- Prix Rapsat-Lelièvre : www.mrif.gouv.qc.ca/prixrapsatlelievre

SITE INSTITUTIONNEL DU MINISTÈRE (www.mrif.gouv.qc.ca)

Le site institutionnel a comme objectif d'expliquer et de mettre en valeur le rôle du Ministère et ses actions et, plus précisément :

- de faire connaître les stratégies internationales développées par le Ministère ainsi que les stratégies du Gouvernement du Québec ayant une portée internationale;
- de valoriser la participation du Québec à certains forums et événements internationaux;
- de souligner l'apport des représentations du Québec à l'action internationale;
- d'aider les entreprises québécoises à développer, consolider ou diversifier leurs marchés hors Québec (jusqu'au retrait du volet commerce extérieur du Ministère en septembre 2014);
- de démontrer que le réseau des représentations du Québec à l'étranger est au service de la population;
- de définir la manière dont le Ministère participe au développement économique et culturel du Québec au-delà de ses frontières;
- d'informer des récentes actualités sur la scène internationale.

Le site du Ministère présentait depuis mai 2013 le volet commerce extérieur (Export Québec), soit toute l'information s'adressant aux compagnies exportatrices du Québec. Les contenus de ce sous-site (www.export.gouv.qc.ca) visaient à aider les entreprises québécoises à développer, à consolider ou à diversifier leurs marchés hors Québec en leur offrant des services et de l'information adaptés à leurs besoins. À la suite de la création du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), le volet Export Québec a été retiré du site Internet du Ministère en septembre 2014 et a été transféré au MEIE.

Dans le but de sensibiliser la population québécoise et de l'informer du dynamisme des relations internationales du Gouvernement du Québec, des efforts importants sont déployés pour faire état de l'actualité internationale québécoise.

Ainsi, en 2014-2015, le Ministère a publié dans son site Internet :

- 159 actualités générales sur la page d'accueil du site;
- 168 éléments ou activités dans l'agenda d'Export Québec (du 1^{er} avril au 30 septembre 2014).

L'ESPACE INTERNATIONAL (www.international.gouv.qc.ca)

Dans le but de compléter l'offre d'information aux clientèles étrangères, le Ministère a publié sur les espaces pays des représentations de Boston, Bruxelles, Chicago, Londres, Los Angeles, Mexico, Munich, New York et Paris des infolettres mensuelles qui présentent des nouvelles du Québec et illustrent la richesse de ses relations avec ses partenaires internationaux.

Au total, en 2014-2015, le Ministère a publié :

- 84 infolettres pour 9 représentations (Boston, Bruxelles, Chicago, Londres, Los Angeles, Mexico, Munich, New York et Paris);
- 867 actualités se rapportant aux activités des représentations à l'étranger;
- 837 événements dans le calendrier de l'Espace international.

Afin de présenter une image plus actuelle du Québec et d'offrir aux clientèles internationales une plateforme répondant aux nouvelles exigences du Web, une nouvelle version de l'Espace international a été mise en ligne officiellement en avril 2014. Cet outil est destiné à promouvoir l'offre de service du gouvernement québécois chez les clientèles étrangères. Il permet également au Ministère de mieux coordonner l'action internationale du Gouvernement du Québec. Présenté en dix langues, en plus du français, il est l'outil privilégié par les représentations à l'étranger pour mettre en valeur le Québec sur la scène internationale et participer au développement de leurs affaires.

Les efforts visant à simplifier l'accès à l'information contenue dans les sites Web du Ministère se poursuivent. D'ailleurs, leur mise à jour périodique tient compte des commentaires reçus.

MÉDIAS SOCIAUX

Le Ministère est actif sur les médias sociaux avec un total de 41 comptes. Sur une base quotidienne, il :

- administre et alimente les comptes ministériels (Facebook, Twitter, LinkedIn);
- soutient les représentations du Québec à l'étranger dans la gestion de leurs comptes (conseils, formations, mises à jour de documents);
- évalue la performance des comptes (statistiques).

Les médias sociaux au Ministère en 2014-2015 :

- 16 comptes Facebook;
- 17 comptes Twitter;
- 4 comptes LinkedIn (1 compte et 3 groupes de discussion);
- 2 comptes YouTube;
- 1 compte Instagram;
- 1 compte Flickr.

ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE

ENGAGEMENT

Nos processus de sélection sont normés, équitables et transparents. La sélection des dossiers soumis dans le cadre des appels à projets de coopération bilatérale, des projets de solidarité internationale et des stages dans les organisations internationales est faite conformément à un processus de traitement intègre.

Ces programmes sont pourvus de mécanismes de sélection visant un traitement équitable. Afin de se conformer à l'engagement de la Déclaration de services aux citoyens, un mécanisme de sélection composé de cinq étapes est prévu :

- Le dépôt : un appel à projets est fait;
- Les critères de sélection : les critères sont diffusés;
- L'évaluation : les projets ou les candidatures admissibles sont évalués sur la base de critères de sélection connus;
- Le comité de sélection : l'évaluation des projets est confiée à un comité;
- La diffusion : les résultats des sélections des organismes et des projets sont diffusés dans des documents publics. Par ailleurs, les résultats des sélections de candidatures sont transmis uniquement aux personnes concernées. Par la suite, si les candidats ont des questions concernant leur dossier, le Ministère s'applique à y répondre dans un délai de dix jours ouvrables.

DILIGENCE

ENGAGEMENT

Nos délais de traitement sont les suivants :

SERVICES	ACCUSÉS DE RÉCEPTION (PAR COURRIEL)		RÉPONSES	
	CIBLES	RÉSULTATS RESPECTANT LA CIBLE	CIBLES	RÉSULTATS RESPECTANT LA CIBLE
Renseignements généraux 833 demandes	2 jours	88 %	10 jours	91 %
Soutien offert à des projets de coopération bilatérale 288 projets	2 jours	71 %	30 jours après la rencontre de sélection	67 %
Soutien offert dans le cadre des programmes de solidarité internationale 159 projets soumis	2 jours	100 %	30 jours après la rencontre de sélection	53 %
Stages au sein d'organisations internationales gouvernementales 505 demandes	2 jours	100 %	10 jours après l'entrevue	100 %
Appui du réseau des représentations du Québec à l'étranger à une entreprise ¹	2 jours	n. d.	10 jours	n. d.
Appui du réseau des représentations du Québec à l'étranger à un artiste, à un organisme culturel ou à une entreprise culturelle ²	2 jours	n. d.	10 jours	n. d.
Commentaires sur la qualité des services Aucun commentaire	2 jours	s. o.	15 jours	s. o.

¹ La nouvelle Déclaration de services aux citoyens a été publiée en septembre 2014. Compte tenu du redéploiement du réseau, il n'a pas été possible, pour l'année 2014-2015, d'obtenir des données concernant les délais pour l'appui du réseau à des entreprises, des artistes et des organismes culturels ou des entreprises culturelles par les représentations du Québec à l'étranger.

² *Id.*, note 1.

AMÉLIORATION CONTINUE

ENGAGEMENT

Nous effectuons des consultations pour mesurer la satisfaction à l'égard des services rendus. Dans le cadre des projets de coopération bilatérale, des projets de solidarité internationale et des stages dans les organisations internationales, un questionnaire d'évaluation est transmis à certains organismes et aux stagiaires ayant posé leur candidature. En respectant la confidentialité, les résultats compilés nous servent à améliorer nos services et la façon dont nous les rendons³.

Mesure de la satisfaction à l'égard des services rendus

ASPECTS ÉVALUÉS ET CLIENTÈLES	CONTEXTE DE LA MESURE	RÉSULTATS DE LA MESURE
Commission permanente de coopération franco-québécoise	Les formulaires de mi-parcours et de fin de programme comportent une section concernant la satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus.	Les commentaires formulés par les répondants ont été pris en compte. La majorité était satisfaite des services rendus.
Programmes de solidarité internationale	Dans le cadre des programmes de solidarité internationale, plusieurs actions de suivi sont réalisées annuellement, notamment des échanges de courriels ou téléphoniques, des rencontres, des consultations, des missions de suivi de projets à l'étranger, des questionnaires d'évaluation, la production de rapports (finaux ou intermédiaires) de stage et de projet.	Les rapports des projets financés ont été reçus et analysés, des rencontres de consultation et une mission de suivi sur le terrain ont été réalisées. La majorité des acteurs impliqués sont satisfaits des programmes et des services rendus.
Stages au sein d'organisations internationales gouvernementales	Afin de mesurer la satisfaction des stagiaires, ces derniers doivent transmettre un rapport ainsi qu'une évaluation de stage dans les semaines qui suivent la fin du stage.	En 2014-2015, 26 rapports de stages et d'évaluation ont été reçus. Ces documents dénotent une très grande satisfaction des stagiaires.

³ Au cours de l'année 2014-2015, l'exercice de mesure de satisfaction des stagiaires du programme Québec sans frontières (QSF) a été suspendu pour des circonstances indépendantes de la volonté du Ministère.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2014-2015 DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES DANS LE PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2014-2015	PAGES
Poursuivre les activités de diplomatie d'influence en s'orientant sur les priorités du Québec et en soutenant la vitalité de la Francophonie.	Nombre de rencontres avec des personnalités influentes tenues en lien avec les priorités géographiques et sectorielles.	Minimum de 750 rencontres annuellement.	1 301	31
Soutenir la notoriété et la réputation du Québec à l'étranger, particulièrement dans les secteurs prioritaires.	Nombre d'activités de prospection, de promotion et de communication réalisées en lien avec le positionnement stratégique.	Minimum de 800 activités annuellement.	1 171	35
Encadrer les activités de diplomatie publique en vue de leur optimisation.	Taux de réalisation des étapes prévues pour l'élaboration d'un nouveau cadre de référence des activités ciblées de diplomatie publique.	100 % des étapes prévues ont été réalisées. (Dépôt du cadre d'ici mars 2015)	80 %	39
	Proportion d'activités réalisées répondant au cadre de référence.	100 % des activités réalisées annuellement répondent au cadre.	s. o.	39
Implanter la diplomatie numérique (utilisation des technologies de l'information et de la communication).	Taux de réalisation des étapes prévues pour l'élaboration d'une stratégie numérique.	100 % des étapes prévues ont été réalisées. (Dépôt de la stratégie d'ici mars 2016)	75 %	41
	Taux d'utilisation annuelle des outils de la stratégie numérique.	100 % des outils ont été utilisés.	100 %	41
Promouvoir le développement durable et responsable du Québec en lien avec les priorités gouvernementales.	Nombre d'interventions menées et soutenues relativement au développement durable et responsable, notamment celles en lien avec le Plan Nord, la Stratégie maritime, l'électrification des transports et le marché du carbone.	Minimum de 125 interventions annuellement.	183	43
Maintenir la diplomatie économique et culturelle pour le développement des entreprises du Québec.	Nombre d'entreprises soutenues par le réseau des représentations du Québec à l'étranger.	Minimum de 2 000 entreprises annuellement.	2 551 ⁴	46
	Nombre d'artistes, d'organismes culturels ou d'entreprises culturelles soutenus annuellement par le réseau des représentations du Québec à l'étranger.	Minimum de 1 800 artistes, organismes culturels ou entreprises culturelles annuellement.	1 885	50

4 L'information présentée provient du MEIE. Elle inclut non seulement les entreprises appuyées par le réseau des représentations du Québec à l'étranger, mais également celles appuyées par les conseillers du MEIE.

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES DANS LE PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTATS 2014-2015	PAGES
Contribuer à la mobilité de la main-d'œuvre et des talents.	Nombre d'arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour lesquels des démarches sont effectuées en vue de leur signature.	En moyenne, un nouvel arrangement de reconnaissance mutuelle signé annuellement.	0	53
	Nombre d'arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour lesquels des démarches sont effectuées en vue de leur renouvellement.	En moyenne, deux arrangements de reconnaissance mutuelle renouvelés annuellement.	2	53
	Nombre de pays auprès desquels des démarches sont effectuées en vue de la conclusion d'ententes de sécurité sociale.	En moyenne, deux pays par année.	11	56
Doter le Québec d'une nouvelle stratégie gouvernementale de l'action internationale, en fonction des créneaux d'excellence et des territoires prioritaires, à l'occasion du 50 ^e anniversaire du Ministère.	Taux de réalisation des étapes prévues pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie gouvernementale, à l'occasion du 50 ^e anniversaire du Ministère.	100 % des étapes prévues ont été réalisées. (Dépôt de la stratégie en 2017)	s. o.	57
Renouveler le modèle de gouvernance de l'action internationale du Québec en soutenant une culture de concertation et de collaboration avec les ministères et organismes et les nouveaux acteurs de la diplomatie.	Proportion des activités planifiées par le nouveau modèle de gouvernance qui ont été réalisées.	100 % des activités planifiées annuellement ont été réalisées.	s. o.	58
Miser sur l'intelligence stratégique de l'organisation pour valoriser le métier de diplomate.	Taux de participation du personnel ciblé dans les activités de professionnalisation de la fonction diplomatique.	100 % du personnel ciblé a participé à un minimum d'une activité par année.	100 %	60
Mettre en place des approches et des pratiques innovantes de gestion pour accroître l'expertise et la mobilisation des employés.	Proportion d'équipes flexibles constituées, sur le nombre requis par le Ministère.	100 % des équipes requises ont été mises sur pied annuellement.	90 %	61
Assurer la gestion rigoureuse des ressources par le renforcement de la performance et de la transparence.	Taux de révision des programmes identifiés par les autorités gouvernementales.	100 % des programmes identifiés ont été révisés.	100 %	62
	Pourcentage de missions à l'étranger dont les coûts sont rendus publics au Québec.	100 % des missions réalisées annuellement.	s. o.	62

RÉALISATIONS MARQUANTES RELATIVES AUX PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES 2014-2015

LA STRATÉGIE MARITIME ET LE PLAN NORD

LA STRATÉGIE MARITIME

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a effectué la promotion des atouts du Québec dans le secteur maritime tant auprès des chefs de poste consulaire au Québec qu'auprès de ses partenaires politiques, économiques et institutionnels dans le monde, par l'intermédiaire du réseau des représentations du Québec à l'étranger. À ce sujet, les retombées de sa diplomatie d'influence se sont concrétisées, notamment par la signature d'une Déclaration d'intention en vue de la création d'un institut maritime France-Québec puis, par l'annonce le 13 mars 2015, de l'établissement prévu de l'antenne québécoise de cet institut à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

LE PLAN NORD

Le Ministère a travaillé de concert avec le Secrétariat au Plan Nord pour élaborer le volet international du Plan Nord, notamment en ciblant les forums internationaux portant sur les enjeux nordiques et arctiques pour en faire la promotion. Par l'intermédiaire de son réseau de représentations à l'étranger, il a détecté des possibilités de promotion, notamment des occasions d'affaires et d'investissements au Québec, et fait connaître ce projet d'envergure sur la scène internationale. La création de partenariats avec des acteurs nordiques influents ainsi que la tenue d'un symposium sur le développement nordique au Québec ont permis de faire connaître le leadership du Québec en matière de développement nordique durable ainsi que son expertise en recherche nordique. Le Ministère a également contribué au rayonnement international du Plan Nord par la création de différents outils promotionnels destinés à un public étranger, soit une brochure informative remise lors des missions du premier ministre et des ministres ainsi que d'une section sur son site Web Espace international visant à présenter les grandes orientations de ce projet.

LA PROMOTION DU MARCHÉ DU CARBONE ET LE SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE MARCHÉ DU CARBONE

Lors de leurs missions aux États-Unis, le premier ministre et les membres de son gouvernement ont profité, à de nombreuses reprises, de leur passage sur le territoire américain pour faire la promotion du marché du carbone. Toutes les représentations du Québec aux États-Unis ont également fait de cet objectif une priorité. La promotion du marché du carbone Québec-Californie a été au cœur de plusieurs forums.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lors de la participation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à la 20^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima au Pérou, du 7 au 10 décembre 2014, le Québec a signé le Pacte des États et Régions ainsi qu'une lettre d'intention avec la Californie en matière d'électrification des transports. Le ministre Heurtel a profité des différentes tribunes offertes pour rappeler l'engagement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, pour présenter le marché du carbone de la Western Climate Initiative, dont le Québec fait partie, et pour promouvoir la fixation d'un prix pour le carbone dans les économies mondiales.

LE RENFORCEMENT DES RELATIONS BILATÉRALES DU QUÉBEC AVEC SES PARTENAIRES CLÉS À L'ÉTRANGER

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA 18^E RENCONTRE ALTERNÉE DES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DE LA FRANCE

La visite au Québec du président de la République française, M. François Hollande, les 3 et 4 novembre 2014, a démontré la maturité des relations que le Québec et la France entretiennent. Les universités et les centres de recherche du Québec et de la France ont mis en place toute une série de nouveaux instruments pour accroître la coopération scientifique. Avant la visite et durant celle-ci, une douzaine de nouvelles ententes et de nouveaux partenariats interuniversitaires ont été signés. L'économie, l'innovation et la recherche ont été placées au cœur de la visite. Elle s'est déroulée au moment où le Québec mettait en œuvre d'importants chantiers, comme le Plan Nord et la Stratégie maritime, dont l'apport de la France, sur le plan de la recherche notamment, apparaît prometteur. Le Québec et la France partagent également une vision commune de certains enjeux qui touchent les deux sociétés, tels que l'environnement, en particulier la lutte contre les changements climatiques, mais aussi la Francophonie. En outre, l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne laisse entrevoir une occasion unique de raffermir les liens économiques et d'intensifier les collaborations en matière de recherche et d'innovation.

Le 6 mars 2015, lors de la 18^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la France, le premier ministre du Québec a été accueilli par celui de la France, à Paris. Une importante délégation de près de 70 représentants d'entreprises, d'institutions universitaires et du milieu de la recherche accompagnait le premier ministre du Québec. Le vif intérêt suscité par les partenariats franco-québécois s'est traduit par la signature d'une trentaine d'ententes dont les retombées sont estimées à plus de 33 millions de dollars canadiens et à plus de 200 emplois au Québec.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION AVEC LA CHINE

Du 26 au 31 octobre 2014, le premier ministre du Québec a dirigé une importante mission économique en Chine. Il était accompagné du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, ainsi que de 143 participants représentant 107 entreprises, institutions et organismes des milieux de l'enseignement, de la recherche et de la culture. Au cours de sa mission, le premier ministre a fait valoir le savoir-faire québécois aux dirigeants politiques et à la communauté d'affaires chinoise. Il a également fait la promotion des grands projets économiques du Québec comme la Stratégie maritime et le Plan Nord. Quarante-cinq annonces et signatures ont été effectuées dans divers domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, la santé, l'énergie, les technologies vertes, la construction, l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que la culture. Au moment de ces annonces et signatures, 12 de ces projets prévoyaient des retombées totalisant 984,6 millions de dollars canadiens. La Chine est le deuxième partenaire commercial du Québec après les États-Unis.

LA PROMOTION DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC AUX ÉTATS-UNIS

Avec des échanges commerciaux pour l'année 2014 s'élevant à près de 90 milliards de dollars canadiens, les États-Unis sont le premier partenaire économique du Québec. À ce titre, les représentations du Québec aux États-Unis ont déployé d'importants efforts afin de promouvoir l'expertise québécoise et d'appuyer la commercialisation des biens et des services en assistant les entreprises dans leurs efforts de développement du marché. Au cours de l'année 2014-2015, plus de 500 entreprises ont été soutenues par les représentations du Québec dans le cadre de missions sur le territoire américain. De plus, 300 artistes, organismes culturels ou entreprises culturelles ont également été soutenus par le réseau des représentations du Québec aux États-Unis.

LA CONSOLIDATION DE L'INFLUENCE DU QUÉBEC DANS LA FRANCOPHONIE

Par la participation du premier ministre du Québec au XV^e Sommet de la Francophonie, le Québec a influencé de manière notable des enjeux d'importance pour l'espace francophone. D'une part, en menant une campagne diplomatique auprès des États et des gouvernements afin de favoriser un consensus en appui à la candidature de M^{me} Michaëlle Jean à titre de secrétaire générale de la Francophonie et, d'autre part, en s'engageant à mettre en œuvre des documents phares, telles la Stratégie jeunesse et la Stratégie économique pour la Francophonie.

L'ENGAGEMENT DU QUÉBEC AU SOUTIEN DU COMMERCE ET DU LIBRE-ÉCHANGE : LA PROMOTION DE L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Dans le contexte du nouvel accord entre le Canada et l'Union européenne, le premier ministre, le ministre des Relations internationales et de la Francophonie et les ministres du MEIE, du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ont profité de la visite des chefs de poste européens de passage à Québec pour établir des collaborations. De même, lors de visites au Québec et de missions en Europe, le premier ministre a vanté les mérites de l'AECG. C'est également le cas de chacune des représentations du Québec établies sur le territoire européen qui ont fait la promotion de l'Accord dans les milieux politiques et économiques, la société civile et la sphère médiatique.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE L'ACTION INTERNATIONALE

En réponse à la volonté du Gouvernement du Québec de s'assurer que son action internationale est le fruit d'une concertation optimale entre les ministères et les organismes concernés, le Ministère, prenant appui sur les responsabilités et le rôle de leadership que lui confère sa loi constitutive, a mis en place un nouveau dispositif de gouvernance. Ce dispositif est composé de trois instances : un comité interministériel présidé par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et regroupant d'autres ministres impliqués sur la scène internationale, un comité de sous-ministres ainsi qu'une unité administrative au sein du Ministère. Cette nouvelle unité administrative a pour mandat d'assurer la concertation et la coordination des différentes initiatives d'action internationale du Gouvernement du Québec, en cohérence avec les objectifs et les priorités gouvernementales.

LE QUÉBEC AUX BONS ENDROITS, AUX BONS MOMENTS, AVEC LE BON NIVEAU DE RESSOURCES

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie a annoncé un repositionnement des représentations du Québec à l'étranger. Cet exercice est l'aboutissement d'une analyse stratégique qui a tenu compte à la fois des priorités du Gouvernement et de la géographie économique mondiale. Les objectifs poursuivis sont d'améliorer l'efficacité, d'optimiser l'utilisation des ressources, de maximiser les retombées de la présence du Québec à l'étranger et de favoriser la concertation avec les divers acteurs québécois établis sur le territoire. Le Ministère a ainsi amorcé la réorganisation administrative de certaines représentations et annoncé l'intention d'ouvrir quatre nouvelles représentations, soit deux aux États-Unis, une en Chine et une au Sénégal.

L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le Ministère a financé 33 projets de développement international dans le cadre du Programme québécois de développement international et 70 projets de stage en solidarité internationale avec le programme Québec sans frontières, pour un budget total de plus de 4,4 millions de dollars canadiens. Vingt-neuf organismes de coopération internationale québécois sont ainsi soutenus pour la réalisation de ces projets de solidarité internationale dans plus de 20 pays en développement.

UNE DIPLOMATIE BIEN ANCRÉE



75^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À NEW YORK

La Délégation générale du Québec à New York célèbre, en 2015, son 75^e anniversaire. Elle est la plus ancienne représentation du Québec dans le monde. La délégation générale souligne cet événement en accompagnant ses activités courantes de messages mettant en relief l'importance de l'action internationale du Québec sur le territoire américain, notamment sa relation avec l'État de New York, son principal marché d'exportation et en positionnant le Québec comme un partenaire de longue date, fiable et ouvert aux affaires. C'est également l'occasion de promouvoir le Québec, ses secteurs d'excellence et les priorités du gouvernement, telles que le marché du carbone, le Plan Nord et la Stratégie maritime, comme cela a été le cas lors de la mission de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à New York, en février 2015.



50^E ANNIVERSAIRE DE LA PRÉSENCE DU QUÉBEC EN ITALIE

En 2015, le Québec souligne le 50^e anniversaire de sa présence institutionnelle en Italie. Cet anniversaire constitue pour le Québec une occasion privilégiée d'affirmer son attachement à l'Italie et de consolider ses liens institutionnels, culturels, économiques et commerciaux en fonction des priorités gouvernementales. La programmation mise de l'avant par la Délégation du Québec à Rome tient compte du contexte budgétaire actuel et repose sur trois piliers : le commerce, les investissements et les enjeux de société.



35^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À MEXICO

La Délégation générale du Québec à Mexico, qui célèbre son 35^e anniversaire en 2015, présente tout au long de l'année une programmation qui reflète l'importance et le dynamisme des liens qui unissent le Québec et le Mexique dans les secteurs de l'économie, de la culture, de l'éducation ainsi que de la recherche et de l'innovation. Les activités organisées ont également contribué au rayonnement du Québec comme chef de file de la Francophonie. À ce propos, la Semaine de la Francophonie à Mexico, coordonnée par la délégation générale a permis de faire rayonner le Québec et de favoriser un rapprochement avec les autorités mexicaines dans le contexte de l'adhésion du Mexique à l'Organisation internationale de la Francophonie à titre de membre observateur, en décembre 2014.



PRÉSENTATION DU MINISTÈRE, DE SON ACTION ET DU RÉSEAU DES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

C'est en 1967 que l'Assemblée législative du Québec a adopté à l'unanimité la loi créant le ministère des Affaires intergouvernementales, qui venait notamment préciser et élargir le rôle de la conduite des relations internationales du Québec, jusqu'alors assumé par le ministère des Affaires fédérales-provinciales. À la suite de l'allocution prononcée par M. Paul Gérin-Lajoie, en 1965, les législateurs québécois ont donné corps à l'un des principaux fondements de l'action internationale du Québec, à savoir la capacité pour l'État québécois d'institutionnaliser ses relations bilatérales. La création d'un ministère, qui avait parmi ses responsabilités la conduite des relations internationales, aura donné une impulsion déterminante au développement de la diplomatie du Québec et de son réseau de représentations à l'étranger, qui trouvent par ailleurs peu d'équivalents parmi les autres États fédérés du monde.

En vertu de sa loi constitutive⁵, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale, à titre de coordonnateur de l'action internationale du gouvernement et de celle de ses ministères et organismes.

La réalisation de sa mission implique une concertation étroite avec tous les partenaires gouvernementaux interpellés par les questions internationales.

5 Loi sur le ministère des Relations internationales, L.R.Q. c M-25.1.1.

Le Ministère assume entre autres **les responsabilités suivantes** :

- Assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- Conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- Établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- Veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- Veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux;
- Assurer la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec.

Au 31 mars 2015, le réseau du Québec à l'étranger était composé de **24 représentations réparties dans 14 pays, soit** :

7 DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

4 DÉLÉGATIONS

8 BUREAUX

3 ANTENNES

2 REPRÉSENTATIONS EN AFFAIRES MULTILATÉRALES

486

EMPLOYÉS

travaillent au Ministère

En plus des équipes relevant du sous-ministre, le Ministère est constitué de **quatre grands secteurs** regroupant l'ensemble des directions :

- Affaires bilatérales;
- Concertation de l'action internationale et Protocole;
- Politiques et affaires francophones et multilatérales;
- Services à l'organisation.

CINQUANTE ANS DE LA DOCTRINE GÉRIN-LAJOIE

Le 12 avril 1965, le vice-premier ministre, M. Paul Gérin-Lajoie, prononce un discours historique devant le corps consulaire de Montréal sur la pertinence de la présence de l'État québécois dans l'espace international. Ce discours deviendra dès lors l'argument édifiant la diplomatie québécoise. Il a affirmé ce jour que :

« Dans tous les domaines qui sont complètement ou partiellement de sa compétence, le Québec entend désormais jouer un rôle direct, conforme à sa personnalité et à la mesure de ses droits. »

Le 27 mars 2015, revenant sur ses paroles qui ont défini la base de l'action internationale du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie disait que :

« En 1965, lorsque j'ai prononcé mon discours, j'étais optimiste quant à la place à prendre par le Québec sur la scène internationale. Pendant ces cinquante dernières années, le Québec a été de plus en plus visible : tous les gouvernements québécois qui se sont succédés ont su approfondir cette dimension internationale et ils ont su saisir l'occasion qui s'offrait à eux pour faire rayonner notre province à l'étranger. »

LES REPRÉSENTATIONS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER



LES REPRÉSENTANTS DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER 2014-2015

DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX



MICHEL AUDET
Délégué général
Bruxelles



CLAIRE DERONZIER
Déléguée générale
Tokyo



JEAN-CLAUDE LAUZON
Délégué général
New York et directeur
par intérim – Washington



ERIC R. MERCIER
Délégué général
Mexico

REPRÉSENTANTE – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES MULTILATÉRALES



LINE BEAUCHAMP
Représentante du Québec
auprès de l'UNESCO
Paris



IAN MORISSETTE
Délégué aux affaires francophones
et multilatérales
Paris

DIRECTEURS DE BUREAUX ET D'ANTENNES



LOUIS BÉLANGER
Directeur
Hong Kong



FRANCE BOURDON
Directrice
Stockholm



**ALFONS
CALDERÓN RIERA**
Directeur par intérim
Barcelone



JOSÉ CASTRO
Directeur par intérim
São Paulo

DÉLÉGUÉS



**MARIE-CLAUDE
FRANCOEUR**
Déléguée
Boston



ALAIN HOUDE
Délégué
Los Angeles



ÉRIC MARQUIS
Délégué
Chicago



**AMALIA DANIELA
RENOSTO**
Déléguée
Rome



LOUISE FORTIN
Directrice par intérim
Atlanta



CHARLES GAUTHIER
Directeur par intérim
Mumbai



**MAUD-ANDRÉE
LEFEBVRE**
Directrice par intérim
Beijing et Shanghai



CHUNGYOLL YOO
Directeur
Séoul



2

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE

Relations Québec-Bavière

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Christine St-Pierre, a participé au dévoilement de la plaque commémorative du 25^e anniversaire de la coopération Québec-Bavière en présence de la ministre des Affaires européennes et des Relations internationales de l'État de Bavière, Beate Merk.

© Roch Théroux, pour le Protocole du Gouvernement du Québec

2.1

DIPLOMATIE D'INFLUENCE POUR LE QUÉBEC

Objectif 1

Poursuivre les activités de diplomatie d'influence en s'orientant sur les priorités du Québec et en soutenant la vitalité de la Francophonie.

INDICATEUR 1.1

Nombre de rencontres avec des personnalités influentes tenues en lien avec les priorités géographiques et sectorielles.

CIBLE

Minimum de 750 rencontres annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

1 301 rencontres de personnalités influentes.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La diplomatie d'influence est le moyen utilisé par le Gouvernement du Québec pour agir en concertation avec ses partenaires publics et privés afin de sensibiliser les intervenants étrangers et d'infléchir leurs positions dans un sens favorable à ses intérêts. Cette diplomatie, axée sur le dialogue, poursuit des objectifs gouvernementaux prioritaires et stratégiques, au moyen d'activités et d'interventions auprès de clientèles et de tribunes pertinentes dont celles de la Francophonie. L'influence du Québec s'exprime tant par sa diplomatie publique et son action médiatique que par ses activités protocolaires, la coordination de son activité diplomatique, la conduite de ses relations bilatérales et multilatérales et ses rencontres avec des personnalités influentes de tous les milieux.

Ce dialogue entre personnalités influentes permet la mise en place d'un contexte facilitant la prise d'engagements sur des enjeux communs importants comme l'économie, la santé, l'éducation, la sécurité, l'environnement, et ce, au bénéfice des citoyens, des institutions et des entreprises.

Pour le Ministère, il s'agit non seulement de mettre en œuvre des approches diplomatiques innovantes en matière de diplomatie publique, mais de renforcer ses pratiques diplomatiques courantes pour accroître et diversifier sa capacité d'action et d'influence, en fonction de ses créneaux porteurs sur des territoires prioritaires et en considérant les ressources disponibles.

De plus, pour atteindre cet objectif, le Ministère compte sur ses activités de diplomatie réalisées auprès de représentants de gouvernements étrangers établis au Québec, ainsi que sur celles réalisées par le réseau des représentations du Québec à l'étranger, qui facilite l'accès aux décideurs étrangers et renforce la crédibilité des relations bilatérales.

DES RÉALISATIONS

LA CONSOLIDATION DE L'INFLUENCE DU QUÉBEC EN FRANCOPHONIE

Par la participation du premier ministre du Québec au XV^e Sommet de la Francophonie, à Dakar au Sénégal, le Québec a influé de façon notable sur des enjeux d'importance pour l'espace francophone. D'une part, le Québec a mené une campagne diplomatique auprès des États et des gouvernements afin de favoriser un consensus en appui à la candidature de M^{me} Michaëlle Jean à titre de secrétaire générale de la Francophonie et, d'autre part, il s'est engagé à mettre en œuvre des documents phares, telles la Stratégie jeunesse et la Stratégie économique pour la Francophonie. Avec l'adoption de ces stratégies, le Gouvernement du Québec vise le renforcement de l'espace économique francophone et son développement inclusif et durable.

Par sa participation aux initiatives de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Ministère encourage les entreprises québécoises à dynamiser leurs échanges économiques, leurs investissements et leurs partenariats avec les pays de l'Afrique francophone, ce qui contribue à valoriser l'expertise québécoise au sein de la Francophonie.

LA RELATION DIRECTE ET PRIVILÉGIÉE ENTRE LE QUÉBEC ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ATTEINT UN NOUVEAU SOMMET

La visite du président de la République française au Québec, M. François Hollande, les 3 et 4 novembre 2014, a démontré la maturité des relations que le Québec et la France entretiennent. L'économie, l'innovation et la recherche ont été placées au cœur de la visite qui s'est déroulée au moment où le Québec mettait en œuvre d'importants chantiers, comme le Plan Nord et la Stratégie maritime, dont l'apport de la France, sur le plan de la recherche notamment, apparaît prometteur. Le Québec et la France partagent également une vision commune de certains enjeux qui touchent les deux sociétés tels que l'environnement, en particulier la lutte contre les changements climatiques. En outre, l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne laisse entrevoir une occasion unique de raffermir les liens économiques et d'intensifier les collaborations en matière de recherche et d'innovation.

Le 6 mars 2015, lors de la 18^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la France, le premier ministre du Québec a été accueilli par celui de la France, à Paris. Dans le relevé de décisions qu'ils ont signé et lors des échanges qui ont suivis, les premiers ministres ont notamment convenu :

- de poursuivre la collaboration bilatérale en prévision de la tenue de la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, en décembre 2015;
- d'enrichir les échanges franco-québécois sur les technologies numériques;
- de développer une coopération bilatérale resserrée en matière de sécurité publique et de lutte à la radicalisation religieuse.

DES RETOMBÉES

- Au terme du XV^e Sommet de la Francophonie, M^{me} Michaëlle Jean a été désignée comme nouvelle secrétaire générale de la Francophonie. Le Québec se réjouit de voir une femme et une Québécoise accéder à la tête de la plus importante organisation internationale francophone, réunissant pas moins d'un tiers des membres des Nations Unies.
- Avant la visite du président de la République française au Québec et durant celle-ci, une douzaine de nouvelles ententes et de nouveaux partenariats interuniversitaires ont été signés. Les universités et les centres de recherche du Québec et de la France ont mis en place toute une série de nouveaux instruments pour accroître la coopération scientifique.
- La 18^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la France, accompagnée de la plus importante mission économique québécoise de mémoire récente (70 représentants d'entreprises, d'institutions universitaires et du milieu de la recherche), a renforcé l'interdépendance économique de nos deux États. Le vif intérêt suscité par les partenariats franco-québécois s'est traduit par la signature d'une trentaine d'ententes dont les retombées sont estimées à plus de 33 millions de dollars et à plus de 200 emplois au Québec. Parmi les principales retombées qui ont marqué la rencontre, nous notons :
 - la signature de l'Entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire;
 - la signature de la Déclaration d'intention en vue de la création de l'institut maritime France-Québec;
 - la signature de la Déclaration d'intention portant sur les axes de coopération privilégiés en lien avec le développement du Nord québécois.
- Le 13 mars 2015, le premier ministre du Québec annonçait l'intention d'établir l'antenne québécoise de l'institut maritime France-Québec à l'Université du Québec à Rimouski. Grâce aux actions ciblées de sa diplomatie d'influence, le Québec peut s'enorgueillir de la mise sur pied d'un tel institut dont la mission a pour objectif les enjeux maritimes. « L'institut soutiendra les décideurs scientifiques, économiques et politiques québécois et français grâce à un réseau d'expertises intersectorielles, de connaissances de pointe et de réponses concrètes à des enjeux majeurs auprès de ses partenaires de la France⁶ », a souligné le recteur de l'UQAR, M. Jean-Pierre Ouellet, lors de l'annonce.

6 Québec international : www.international.gouv.qc.ca/fr/general/actualites/15143

LE PORTRAIT DES ACTIVITÉS DIPLOMATIQUES ORGANISÉES PAR LE PROTOCOLE

Le Protocole est l'unité du Ministère qui a la responsabilité d'organiser les activités de la diplomatie du Québec impliquant le premier ministre ou un membre du Conseil des ministres. Ces activités de diplomatie d'influence prennent la forme de visites, de cérémonies officielles et d'activités protocolaires lorsqu'elles se déroulent au Québec, et de missions du Gouvernement du Québec lorsqu'elles se déroulent à l'étranger. Le Protocole est également responsable de l'application du cérémonial d'État.

VISITES AU QUÉBEC

En 2014-2015, le Protocole a organisé en tout 75 visites au Québec : 56 visites pour des chefs de mission diplomatique (hauts commissaires et ambassadeurs) et des chefs de poste de carrière (consuls généraux et consuls), 17 visites pour des dignitaires étrangers et 2 visites pour des personnalités étrangères invitées dans le cadre du Programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères.

Parmi les visites marquantes, notons celles du président de la République française, M. François Hollande, du président de la République fédérale d'Allemagne, M. Joachim Gauck, du président de la République d'Islande, M. Ólafur Ragnar Grímsson, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres et du premier ministre du Pays de Galles, M. Carwyn Jones.

CONFÉRENCES ET ACTIVITÉS PROTOCOLAIRES

Le Protocole a également organisé ou a collaboré à la participation de représentants du Gouvernement du Québec à 8 conférences d'importance. Il en a été de même pour 60 activités protocolaires. Ces dernières prennent généralement la forme d'entretiens et de repas officiels avec des représentants de gouvernements étrangers ou d'organisations internationales.

MISSIONS À L'ÉTRANGER

Le Protocole est responsable conjointement avec les représentations du Québec à l'étranger de l'organisation des missions du premier ministre et de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie. Il voit également à l'organisation des déplacements des membres du Conseil des ministres à l'étranger. Pour l'année 2014-2015, 31 missions du Gouvernement du Québec ont été réalisées à l'étranger.

CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Le Protocole est également responsable de l'application du cérémonial d'État. Il a organisé ou a collaboré à la participation d'un représentant du Gouvernement du Québec à 9 cérémonies officielles (p. ex., cérémonie de remise de l'Ordre national du Québec à M^{me} Zila Bernd et à M. Fernando Cupertino de la République fédérative du Brésil). Ces activités officielles contribuent à la promotion de l'influence et de l'image du Québec à l'intention des interlocuteurs de gouvernements étrangers et des autres acteurs qui agissent sur la scène internationale.

Objectif 2

Soutenir la notoriété et la réputation du Québec à l'étranger, particulièrement dans les secteurs prioritaires.

INDICATEUR 2.1

Nombre d'activités de prospection, de promotion et de communication réalisées en lien avec le positionnement stratégique.

CIBLE

Minimum de 800 activités annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

1 171 activités de prospection, de promotion et de communication réalisées.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

Le Québec est en concurrence avec les États du monde pour l'attraction des capitaux et des talents. Aussi, la notoriété et la réputation du Québec à l'étranger constituent les fondements à partir desquels il compte se distinguer et réaliser sa mission. Qui sommes-nous par rapport au reste du monde? En quoi sommes-nous un acteur mondial important et pertinent? Ces questions interpellent la mise en valeur de notre positionnement stratégique, sur les tribunes internationales, au sein des réseaux d'influence et au cœur des organisations où le Québec pourra tirer profit de sa présence et de sa spécificité.

La gestion du discours et de l'image du Québec à l'étranger devient alors l'outil privilégié de notre action. Elle encourage notamment l'engagement des décideurs étrangers envers des partenariats mutuellement bénéfiques.

LA DIPLOMATIE EN TERRITOIRE

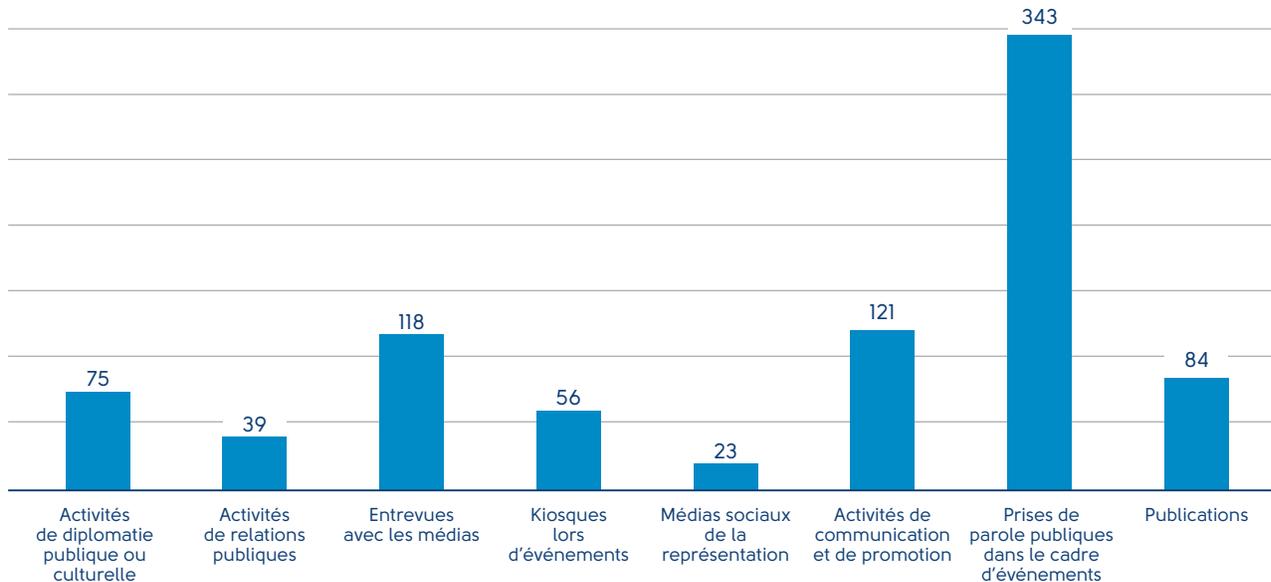
La diplomatie québécoise est plurielle. Elle s'exerce, en effet, par l'entremise de multiples acteurs, se manifeste de nombreuses façons et se réalise sur plusieurs territoires.

Dans sa dimension territoriale, notre diplomatie se réalise de deux façons. La première, la diplomatie hors territoire, implique des acteurs québécois (gouvernementaux ou non gouvernementaux tels que les ministères, les organismes gouvernementaux, les municipalités, les organisations internationales non gouvernementales, les centres de recherches, les institutions d'enseignement, les agences de développement économique et les organismes issus des milieux d'affaires, culturels et sociaux, etc.) qui déploient leurs stratégies d'action internationale à l'extérieur du Québec afin d'atteindre des acteurs étrangers sur leur territoire respectif. La seconde, la diplomatie en territoire, fait intervenir des acteurs québécois (gouvernementaux ou non gouvernementaux) auprès d'acteurs étrangers qui sont en poste sur notre territoire, tels que les corps consulaire et diplomatique et les organisations internationales, ou qui fréquentent ponctuellement notre territoire à l'occasion d'événements ou d'activités d'envergure internationale.

En matière de diplomatie en territoire, la stratégie du Ministère consiste également à établir et à maintenir un dialogue avec les différents acteurs québécois qui sont associés aux objectifs et aux priorités du Gouvernement du Québec sur le plan des relations internationales afin de déterminer des enjeux et des intérêts communs, et de convenir d'actions mutuellement bénéfiques.

DES RÉALISATIONS

Le graphique illustre les principales actions menées par le Ministère visant à accroître la notoriété du Québec.



LA COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'UNESCO

En marge de la 18^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la France, le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la Stratégie maritime a tenu une rencontre avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. Cette activité a permis de promouvoir la Stratégie maritime du Québec et les différents champs d'expertise du Québec dans les domaines d'intérêt de la COI et d'explorer les pistes de collaboration possibles entre la Commission et les établissements québécois représentés.

L'ATTRACTION ET LE RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'attraction et le recrutement d'étudiants étrangers jouent un rôle vital dans l'économie du Québec. Des activités de prospection et de promotion de l'éducation québécoise sont réalisées par les représentations du Québec à l'étranger pour la venue d'étudiants étrangers dans les universités et les cégeps du Québec.

Les activités de prospection et de promotion s'effectuent notamment par :

- l'organisation d'événements (rencontres ou activités) avec la collaboration d'établissements d'enseignement québécois;
- la participation de conseillers du Ministère à des foires, des salons et des forums en soutien aux efforts de recrutement des établissements d'enseignement québécois;
- le soutien aux représentants d'établissements d'enseignement québécois afin de faciliter leur participation à des foires, des salons et des congrès.

Au cours de l'année 2014-2015, en plus des 1 171 activités comptabilisées pour le calcul de l'indicateur de l'objectif 2, 113 activités de recrutement d'étudiants étrangers ont été réalisées par 15 représentations du Québec, dont 31 au Mexique.

LA PARTICIPATION DE SCIENTIFIQUES ET CHERCHEURS QUÉBÉCOIS AU STS FORUM 2014

En octobre 2014, la Délégation générale du Québec à Tokyo a coordonné la mission des scientifiques et des chercheurs québécois au Science and Technology in Society (STS) Forum à Kyoto et a organisé plusieurs rencontres ciblées. Décrit comme le « Davos du milieu scientifique », le STS Forum est un lieu où l'on aborde de grandes questions, notamment les enjeux reliés à l'énergie et à l'environnement. Ces questions sont particulièrement importantes pour le Japon qui doit décider prochainement de l'avenir de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Plus de 1 000 participants venus d'une centaine de pays ont participé à l'événement.

DES OUTILS POUR PROMOUVOIR LE QUÉBEC

Pour soutenir sa mission de promotion et de défense des intérêts du Québec, le Ministère et ses représentations ont besoin d'outils qui présentent les atouts et les attributs du Québec. En octobre 2014, le Ministère lançait deux brochures : *Québec – Lieu de tous les possibles* et *Québec – Tour d'horizon*. La production de ces publications était devenue nécessaire compte tenu de la vétusté des outils utilisés jusqu'à présent. Les deux brochures sont conçues de façon à présenter une image authentique, distinctive et compétitive du Québec. Elles respectent la cohésion, la constance et la cohérence des messages et de l'image véhiculés par d'autres communications du Gouvernement du Québec. L'axe de communication a été développé en fonction de six thèmes principaux : le Québec (territoire et société), l'économie, l'immigration, le tourisme, l'éducation, les arts et la culture. *Québec – Lieu de tous les possibles* a une vocation promotionnelle et est destinée à un vaste public, alors que *Québec – Tour d'horizon* est axée davantage sur le développement des affaires et les rencontres de haut niveau. Le concept graphique utilisé pour la production des brochures a permis le développement de nombreux autres outils promotionnels : dépliants, bannières Web, affiches autoportantes, présentations PowerPoint. Une version électronique est accessible sur le site Internet du Ministère.

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

La réception offerte par le premier ministre à l'occasion de la Fête nationale du Québec, organisée par le Protocole du Gouvernement du Québec, permet aux membres des corps consulaire et diplomatique, ainsi qu'aux diverses personnalités québécoises, d'offrir leurs vœux et leurs hommages au premier ministre du Québec et, par le fait même, au peuple québécois. Ce cérémonial d'État participe à la projection de l'influence et à la promotion de l'image du Québec auprès d'interlocuteurs de gouvernements étrangers et d'autres acteurs ayant une implication sur la scène internationale, et qui sont présents sur notre territoire.

DES RETOMBÉES

FUTURE EARTH CHOISIT LE QUÉBEC

Les activités de prospection et de promotion de l'expertise du Québec dans des secteurs prioritaires sont fructueuses, comme l'atteste l'arrivée à Montréal du secrétariat mondial de Future Earth, annoncée lors d'une conférence de presse à laquelle participaient le premier ministre et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, le 13 février 2015. À cette occasion, la nomination du chercheur montréalais Paul Shrivastava, à titre de directeur administratif de l'organisation, a été dévoilée. Future Earth est une nouvelle initiative internationale multidisciplinaire de recherche visant à développer des connaissances pour répondre aux risques et aux possibilités découlant des changements environnementaux mondiaux et pour favoriser un virage global vers le développement durable. Future Earth s'ajoute ainsi à la cinquantaine d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qu'accueille le Québec sur son territoire.

« La présence d'organisations internationales [au Québec] génère d'importantes retombées économiques de plus de 270 millions de dollars annuellement et la création de près de 4 000 emplois directs et indirects. De plus, la nomination d'un Montréalais à la tête de cette organisation permettra à la communauté scientifique québécoise d'exercer une influence considérable dans la recherche et l'élaboration de solutions visant à accélérer la transformation vers un monde durable. Il s'agit d'une démonstration éloquentes des retombées concrètes de l'action internationale du Québec⁷ », a souligné la ministre St-Pierre.

LES COMMUNICATIONS OFFICIELLES, REFLET DE LA VITALITÉ DE LA DIPLOMATIE QUÉBÉCOISE

La correspondance officielle (lettres protocolaires), vue sous l'angle des communications entre le Gouvernement du Québec et les gouvernements étrangers, dans le but d'établir, de maintenir ou de développer des rapports cordiaux, qui nourrissent des relations pérennes et conduisent à des liens mutuels et féconds de collaboration, s'inscrit comme l'un des indicateurs importants de la vitalité de la diplomatie québécoise.

La croissance des communications officielles du Gouvernement du Québec constitue une marque du renforcement de la notoriété du Québec auprès de ses interlocuteurs étrangers. En effet, la pratique diplomatique veut que les États et les organisations internationales communiquent entre eux par correspondance officielle, c'est-à-dire « par une communication écrite qui, par sa nature, la qualité de son signataire et la voie de transmission, engage le gouvernement à l'égard d'un interlocuteur étranger⁸ ». Le nombre de communications officielles reçues et transmises par le Ministère a progressé par rapport aux années précédentes. Il s'élève à 8 465 pour l'année 2014-2015.

7 <http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-conjointe-a-la-presse-avec-m-philippe-couillard-premier-ministre-du-quebec-2/>

8 *Guide de la pratique des relations internationales*, Gouvernement du Québec, Ministère des Relations internationales, 2009, p. 279.

Objectif 3

Encadrer les activités de diplomatie publique en vue de leur optimisation.

INDICATEUR 3.1

Taux de réalisation des étapes prévues pour l'élaboration d'un nouveau cadre de référence des activités ciblées de diplomatie publique.

CIBLE

100 % des étapes prévues ont été réalisées. (Dépôt du cadre d'ici mars 2015)

RÉSULTATS ATTEINTS

80 % des étapes pour l'élaboration d'un nouveau cadre de référence ont été réalisées.

INDICATEUR 3.2

Proportion d'activités réalisées répondant au cadre de référence.

CIBLE

100 % des activités réalisées annuellement répondent au cadre.

RÉSULTATS ATTEINTS

s. o.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La diplomatie publique vise à communiquer et à dialoguer directement avec les publics d'un territoire étranger. Elle permet d'exercer une influence ou une attraction sur les acteurs ciblés ainsi que d'élargir et de consolider les réseaux de contacts (décideurs politiques, économiques ou culturels, leaders d'opinion, société civile, etc.). Une stratégie de diplomatie publique efficace poursuit un objectif défini dans le temps et articulé par une série d'opérations cohérentes en vue de sa réalisation.

Elle constitue un moyen d'atteindre des cibles gouvernementales et vient soutenir la pratique de la diplomatie traditionnelle. Son usage suscite de plus en plus d'intérêt, notamment parce qu'elle s'exerce sans coût additionnel pour l'État, sinon très faible. Elle permet notamment :

- d'ouvrir le dialogue avec les publics étrangers et d'accroître la notoriété et la capacité d'attraction du Québec;
- de mettre en valeur le Québec dans un créneau stratégique;
- d'attirer l'attention sur le Québec dans le cadre d'une thématique particulière;
- d'établir une prise de contact auprès d'interlocuteurs ciblés;
- d'explorer l'intérêt de partenaires éventuels;
- d'effectuer un suivi subséquent auprès des contacts établis.

DES RÉALISATIONS

Le cadre de référence défini par le Ministère trace un profil général de ce que l'on entend par « diplomatie publique ». Il permet d'accompagner le réseau des représentations du Québec à l'étranger et d'intégrer des nouvelles façons de faire dans leurs activités de diplomatie, que ce soit sur leur territoire ou au Québec (diplomatie en territoire).

Dorénavant, chaque opération de diplomatie publique devra être cohérente avec les objectifs prioritaires suivants :

- l'atteinte des objectifs internationaux des grands dossiers prioritaires du Québec (Plan Nord, Stratégie maritime, électrification des transports, marché du carbone, Francophonie, identité et culture);
- l'atteinte des priorités et la réalisation des mandats du Ministère (notamment des stratégies territoriales);
- le développement des réseaux d'influence et des partenariats du Québec et du Ministère.

Toute opération de diplomatie publique comprendra les étapes suivantes :

- cibler un objectif prioritaire à atteindre;
- analyser l'environnement interne, externe et les enjeux ou les problématiques;
- planifier les étapes de réalisation;
- organiser et procéder à la mise en œuvre;
- évaluer, compiler et analyser les résultats.

Tel que le prévoit l'échéancier, les principales étapes décrites par le Ministère pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation sont les suivantes :

- 2014-2015 : définition du positionnement stratégique et des priorités par les autorités;
- 2015-2016 : dépôt et début de la mise en œuvre du cadre de référence de diplomatie publique;
- 2016-2017 : poursuite de la mise en œuvre du cadre de référence et dépôt d'un document de formation;
- 2017-2018 : suivi et évaluation.

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a travaillé à définir le positionnement et à identifier les priorités d'une stratégie de diplomatie publique. La rédaction du cadre de référence s'est terminée en mars 2015. Le dépôt et la mise en œuvre de ce cadre étant prévus pour le prochain exercice financier, aucune activité n'a été réalisée en lien avec celui-ci au cours de l'année 2014-2015.

DES RETOMBÉES

- Les retombées découlant de l'application du cadre seront consécutives à son dépôt et à sa mise en œuvre.

Objectif 4

Implanter la diplomatie numérique (utilisation des technologies de l'information et de la communication).

INDICATEUR 4.1

Taux de réalisation des étapes prévues pour l'élaboration d'une stratégie numérique.

CIBLE

100 % des étapes prévues ont été réalisées.
(Dépôt de la stratégie d'ici à mars 2016)

RÉSULTATS ATTEINTS

75 % des étapes prévues ont été réalisées.

INDICATEUR 4.2

Taux d'utilisation annuelle des outils de la stratégie numérique.

CIBLE

100 % des outils ont été utilisés.

RÉSULTATS ATTEINTS

100 % des outils ont été utilisés.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

Le numérique est un levier d'influence indispensable à la diplomatie. Par leur portée à la fois mondiale et instantanée, les médias sociaux sont des incontournables pour se faire connaître, bâtir des réseaux de contacts, échanger et, surtout, influencer.

Par l'utilisation des outils de la stratégie numérique, le Ministère vise le renforcement de la capacité d'action et d'influence du Québec quant aux priorités ministérielles ou gouvernementales et au positionnement stratégique du Québec sur ses territoires prioritaires. Les différentes unités du Ministère doivent rendre compte de l'utilisation effective des outils de la stratégie numérique.

DES RÉALISATIONS

En 2014-2015, 75 % des étapes prévues pour l'élaboration de la stratégie numérique ont été réalisées par la présentation, en mars 2015, d'un document précisant notamment les objectifs et les moyens.

Tel que le prévoit l'échéancier, les principales étapes d'élaboration de la stratégie sont les suivantes :

- 1^{re} étape : consultation = 30 %
- 2^e étape : rédaction = 45 %
- 3^e étape : dépôt = 25 %

La stratégie sera déposée au cours de l'année 2015-2016.

Bien que l'élaboration de la stratégie numérique ait été réalisée à la fin de l'année 2014-2015, le Ministère, en étroite collaboration avec son réseau de représentations à l'étranger, bâtit et consolide sa présence numérique depuis plusieurs années. Il peut aujourd'hui compter sur une présence en ligne capable de soutenir une véritable stratégie numérique. Ainsi, dès cette année, tous les outils de la nouvelle stratégie numérique qui avaient été prévus ont été utilisés :

- Le premier billet de blogue a été diffusé par la Délégation générale du Québec à Londres en mars 2015.
- Les comptes Twitter de quatre délégués généraux (Bruxelles, Londres, Mexico et New York) ont été créés au 31 mars 2015.
- Les formations ont été amorcées chez des employés ciblés en mars 2015.
- Une ligne éditoriale a été rédigée.

Par ailleurs, le Ministère assure déjà une présence en ligne par ses sites Web et différents médias sociaux (comptes Twitter, LinkedIn, pages Facebook, blogues) lesquels atteignent actuellement plus de 50 000 personnes. Il est ainsi en mesure de mieux informer la population et de réagir en temps opportun aux situations qui le demandent. Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015⁹ :

- 10 938 messages ont été publiés sur Twitter et Facebook;
- 11 820 personnes se sont abonnées à ses comptes Twitter et 10 157 personnes sont devenues adeptes de ses comptes Facebook;
- les messages émanant de ses comptes Twitter ont été relayés 11 574 fois, ont été cliqués 133 000 fois et ont eu une portée potentielle de 49 millions d'abonnés.

La nouvelle stratégie numérique vise à assurer une meilleure coordination permettant d'influencer nos partenaires à l'étranger et au Québec.

DES RETOMBÉES

- Les retombées découlant de l'utilisation de la nouvelle stratégie numérique seront consécutives à son dépôt et à sa mise en œuvre au cours de l'année 2015-2016.

9 Ces données se rapportent uniquement aux comptes des représentations du Québec à l'étranger. Elles n'incluent pas celles des chefs de poste.

2.2

DIPLOMATIE D'APPUI AUX INTÉRÊTS DU QUÉBEC

Objectif 5

Promouvoir le développement durable et responsable du Québec en lien avec les priorités gouvernementales.

INDICATEUR 5.1

Nombre d'interventions menées et soutenues relativement au développement durable et responsable, notamment celles en lien avec le Plan Nord, la Stratégie maritime, l'électrification des transports et le marché du carbone.

CIBLE

Minimum de 125 interventions annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

183 interventions ont été menées et soutenues.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

Le Ministère assume une responsabilité de soutien et d'accompagnement du volet international de plusieurs politiques gouvernementales, dont celles ayant trait au développement économique et au développement durable et responsable comportant notamment la promotion internationale du Plan Nord, de la Stratégie maritime, de l'électrification des transports et du marché du carbone.

Grâce, entre autres, à l'expertise et à la connaissance fine de l'environnement économique et géographique des territoires au sein desquels elles agissent, les représentations du Québec à l'étranger sont à même de reconnaître les occasions de partenariats politiques, de cibler les forums et les activités majeurs permettant au Québec de promouvoir de façon soutenue ses intérêts et de contribuer à la diffusion et au rayonnement des positions québécoises. La communauté internationale est aussi sensibilisée au rôle central exercé par les États fédérés dans le domaine du développement durable et responsable.

DES RÉALISATIONS

Le Québec veut se positionner parmi les gouvernements les plus progressistes et les plus responsables en matière de développement durable et responsable. Parmi ces réalisations, nous citons les suivantes.

LA PROMOTION INTERNATIONALE DE LA STRATÉGIE MARITIME ET DU PLAN NORD

La promotion internationale de la Stratégie maritime et du Plan Nord a été au cœur de nombreux entretiens du premier ministre et de ses ministres auprès de plusieurs intervenants dont les chefs de poste consulaire au Québec et lors de différentes missions. Ainsi, la mission du premier ministre en Chine, du 26 au 31 octobre 2014, a été l'occasion de promouvoir ces importants projets gouvernementaux auprès de plusieurs dirigeants politiques et gens d'affaires.

Par ailleurs, accompagné du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, le premier ministre a présenté le Plan Nord aux représentants de plus de 40 pays, à Reykjavik en Islande, les 1^{er} et 2 novembre 2014, dans le cadre de la seconde assemblée de l'Arctic Circle, un forum international consacré aux enjeux de l'Arctique. « Il [le Plan Nord] a été conçu et se réalisera en partenariat étroit et continu avec les communautés locales afin de faire en sorte que le développement du Nord bénéficie concrètement aux collectivités tout en protégeant l'environnement et la biodiversité distinctive de ce territoire¹⁰ », a déclaré le premier ministre.

Le 18 novembre 2014, la ville de Québec accueillait le Forum sur l'énergie Corée-Canada. L'événement a permis de présenter les occasions d'affaires et d'investissement découlant du Plan Nord, en plus de faciliter le réseautage entre représentants des instances gouvernementales, investisseurs et chefs de file de l'industrie. Parmi la soixantaine de participants, 25 étaient issus de firmes québécoises d'une part et, d'autre part, de firmes coréennes pour la plupart établies au Canada.

LE MARCHÉ DU CARBONE ET LE SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lors de leurs missions aux États-Unis, le premier ministre, les membres de son gouvernement ainsi que les représentations du Québec aux États-Unis ont profité, à de nombreuses reprises, de leur présence sur le territoire américain pour promouvoir le marché du carbone, le plus grand en Amérique du Nord et le premier à être opéré par des États fédérés distincts. La promotion du marché du carbone Québec-Californie a été au cœur de plusieurs forums :

- La Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.
- Les allocutions et les entretiens du premier ministre et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de la Climate Week à New York.
- Les 15 rencontres bilatérales entre des élus québécois et américains, notamment lors de la mission de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à New York et à Washington en février 2015.
- La participation de représentants du Québec à Los Angeles à des événements d'envergure dans l'Ouest américain (VerdeXchange, la réunion du Council of State Governors, la réunion de la Western Governors Association et celles de l'exécutif de la Western Climate Initiative).

Par ailleurs, en matière de développement durable et responsable, la gestion de la qualité des ressources hydriques et limitrophes a constitué un enjeu important dans la poursuite des relations bilatérales du Québec avec les États américains frontaliers. En 2014-2015, une entente a été signée dans le cadre de missions réalisées sur ce territoire.

Dans le cadre de réunions de concertation regroupant les ministres des États et des gouvernements membres de la Francophonie à New York et à Lima, les initiatives du Québec ont suscité un grand intérêt. Le premier ministre et les membres de son gouvernement ont ainsi profité de différentes tribunes à l'étranger pour rappeler l'engagement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, soutenir le marché du carbone de la Western Climate Initiative et promouvoir la fixation d'un prix pour le carbone dans les économies mondiales.

De même, la mission du premier ministre en France, du 2 au 6 mars 2015, a permis de promouvoir les initiatives du Québec dans plusieurs secteurs liés au développement durable. Les allocutions prononcées par le premier ministre et ses ministres ont mis en valeur les actions du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et plus particulièrement le marché du carbone, ainsi que ses principaux objectifs en vue de la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

10 Présentation du premier ministre à titre de conférencier principal lors de la première séance plénière dans le cadre de la seconde assemblée de l'Arctic Circle à Reykjavik en Islande, le 1^{er} novembre 2014. <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=2568>

DES RETOMBÉES

- L'invitation du Québec à plusieurs forums et regroupements internationaux sur le climat et l'intérêt croissant de partenaires américains et canadiens à adhérer au marché du carbone Québec-Californie.
- L'établissement prévu de l'antenne québécoise de l'institut maritime France-Québec à l'Université du Québec à Rimouski. L'institut favorisera la mise en réseau des acteurs et la réalisation de projets de recherche dans une optique de renforcement de la capacité d'action du Québec et de la France par le développement d'une expertise partagée en matière de politiques publiques sur les questions maritimes.
- À la suite de la mission du premier ministre en Chine en octobre 2014, où il a notamment discuté avec le maire de la ville de Shanghai de possibilités de collaboration en matière de marché du carbone, une délégation de Shanghai est venue au Québec dès novembre 2014 pour s'informer des initiatives québécoises en matière de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).
- Le 9 décembre 2014, le Québec signait, aux côtés de ses partenaires des États fédérés et des Régions, le Pacte des États et Régions (Compact of States and Regions). Cette plateforme internationale vise à regrouper les engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'États fédérés et de régions et à recenser les progrès effectués à l'égard de ceux-ci. L'Alliance des États fédérés et des Régions du Climate Group, le Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable (nrg4SD) et la Regions of Climate Action (R20) agissent en partenariat avec le Carbon Disclosure Project (CDP) afin de mettre en œuvre le Pacte.
- Le 10 décembre 2014, le Québec et la Californie officialisaient une nouvelle collaboration en matière d'électrification des transports. Les deux partenaires ont convenu de créer un groupe de travail Québec-Californie afin de faciliter l'échange d'information sur les pratiques exemplaires dans le domaine.
- La participation du Québec à l'assemblée de l'Arctic Circle a suscité l'intérêt et a offert la possibilité d'inviter des partenaires des régions nordiques influents au symposium international sur le développement nordique qui s'est tenu à Québec, du 25 au 27 janvier 2015, avec la collaboration du Conseil nordique des ministres et de l'Université Laval. L'événement a attiré 450 participants et conférenciers québécois et étrangers, et a encouragé des partenariats entre des chercheurs du Québec et des autres pays nordiques.
- Dans le cadre de la gestion des ressources hydriques et limitrophes avec les États-Unis, une entente a été signée au cours de l'année 2014-2015 :
 - l'Entente d'aide mutuelle pour lutter contre les menaces posées par les espèces aquatiques envahissantes dans le bassin des Grands Lacs et du Fleuve Saint-Laurent (Québec, Ontario et les huit États américains situés en bordure des Grands Lacs).

Objectif 6

Maintenir la diplomatie économique et culturelle pour le développement des entreprises du Québec.

INDICATEUR 6.1

Nombre d'entreprises soutenues par le réseau des représentations du Québec à l'étranger.

CIBLE

Minimum de 2 000 entreprises annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

2 551¹¹ entreprises.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La diplomatie économique du Québec poursuit essentiellement deux objectifs principaux complémentaires, soit celui de soutenir les entreprises québécoises sur les marchés extérieurs et d'attirer sur le territoire des investissements étrangers créateurs d'emplois.

Afin d'assurer la prospérité du Québec, le Ministère développe et maintient une diplomatie économique dynamique et durable auprès des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux influents des régions, des États ou des pays avec lesquels le Québec partage des intérêts. À partir de son positionnement et de son influence, et par la crédibilité que s'est forgée son réseau de représentations auprès des décideurs politiques et économiques de la scène internationale, le Ministère favorise les exportations et soutient les entreprises québécoises en vue de leur accès aux marchés étrangers. Il collabore aux investissements en accueillant au sein de ses représentations les démarcheurs d'Investissement Québec.

DES RÉALISATIONS

Les efforts combinés du réseau des représentations du Québec à l'étranger et du MEIE ont permis de soutenir 2 551 entreprises québécoises dans leurs démarches visant l'accès aux marchés hors Québec.

	2014-2015
Afrique	91
Amériques	1 249
Asie	619
Europe	592
TOTAL	2 551

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION AVEC LA CHINE

Du 26 au 31 octobre 2014, le premier ministre du Québec a dirigé une importante mission économique en Chine. Il était accompagné du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, ainsi que de 143 participants représentant 107 entreprises, institutions et organismes des milieux de l'enseignement, de la recherche et de la culture. Au cours de sa mission, le premier ministre a présenté le savoir-faire québécois aux dirigeants politiques et aux gens d'affaires chinois dont M. Jiang Daming, ministre du Territoire et des Ressources, M. Wan Gang, ministre de la Science et de la Technologie,

¹¹ L'information présentée provient du MEIE. Elle inclut non seulement les entreprises appuyées par le réseau des représentations du Québec à l'étranger, mais également celles appuyées par les conseillers du MEIE. Il s'agit du nombre d'entreprises ayant reçu au moins un service (p. ex. : accompagnement-conseil, participation à une mission, aide financière) sur un marché hors Québec. Un marché correspond à un pays, sauf pour les États-Unis, qui sont divisés en cinq marchés. Par exemple, une entreprise ayant reçu plusieurs services sur le même marché n'est comptabilisée qu'une fois, par contre une entreprise ayant reçu des services sur plusieurs marchés est comptabilisée pour chacun des marchés différents.

M. Guo Shuqing, gouverneur du Shandong, et M. Deng Qilin, président de Wisco. Le premier ministre s'est aussi entretenu avec le maire de Shanghai, M. Yang Xiong. Le Québec et la Ville de Shanghai sont liés par une entente de coopération générale depuis 2011.

Il a également fait la promotion des grands projets économiques du Québec comme la Stratégie maritime et le Plan Nord. Quarante-cinq annonces et signatures ont été effectuées dans divers domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, la santé, l'énergie, les technologies vertes, la construction, l'éducation, la recherche et l'innovation ainsi que la culture. Au moment de ces annonces et signatures, 12 de ces projets prévoyaient des retombées totalisant 984,6 millions de dollars canadiens¹². La Chine est le deuxième partenaire commercial du Québec après les États-Unis.

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Le Québec a été l'un des principaux tenants de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne.

Ainsi, le premier ministre, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie ainsi que les ministres du MEIE, du MCC et du MERN ont profité de la visite des chefs de poste européens de passage à Québec pour établir des collaborations. De même, lors de visites d'interlocuteurs étrangers au Québec et de missions en Europe, le premier ministre a vanté les mérites de l'AECG. Le premier ministre a, entre autres, accueilli le président de la République fédérale d'Allemagne, M. Joackim Gauck, en visite au Québec le 27 septembre 2014. Les 18 et 19 janvier 2015, le premier ministre a poursuivi la promotion de l'Accord lors de sa mission en Belgique. Des rencontres ont eu lieu avec le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique, M. Didier Reynders, et les ministres-présidents de la Flandre, M. Geert Bourgeois, de la Communauté française de Belgique, M. Rudy Demotte, et le vice-président et ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique de la Région wallonne, M. Jean-Claude Marcourt. Des rencontres ont également eu lieu avec les commissaires européens au commerce, M^{me} Cecilia Malmström et M. Pierre Moscovici.

Lors de sa mission en Belgique, le premier ministre a profité de son passage à Bruxelles pour promouvoir les bénéfices de l'AECG et des atouts québécois dans ce contexte auprès des interlocuteurs politiques et des communautés d'affaires.

« La position stratégique du Québec comme porte d'entrée du marché nord-américain, jumelée à la perspective de l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne, constitue une opportunité unique pour les entreprises québécoises de conquérir de nouveaux marchés¹³ », a déclaré le premier ministre.

En 2014-2015, les représentations du Québec sur le territoire européen ont poursuivi divers efforts en vue de promouvoir l'AECG dans les milieux politiques et économiques, la société civile et la sphère médiatique.

L'AECG entraînera des retombées économiques importantes et permettra de consolider l'accès au marché de l'Union européenne pour les entreprises d'ici. Cet accord offrira un accès privilégié, pour les producteurs du Québec, à un marché de plus de 500 millions de consommateurs.

12 *Les retombées économiques des missions commerciales du premier ministre*, document préparé par le MEIE à l'attention du premier ministre.

13 Site du premier ministre.
<https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=2601>

LA PROMOTION DU QUÉBEC AUX ÉTATS-UNIS

Avec des échanges commerciaux pour l'année 2014 s'élevant à près de 90 milliards de dollars canadiens¹⁴, les États-Unis sont le premier partenaire économique du Québec. À ce titre, les représentations du Québec aux États-Unis déploient d'importants efforts afin de promouvoir l'expertise québécoise et d'appuyer la commercialisation des biens et des services en assistant les entreprises dans leurs efforts de développement de marché. Au cours de l'année 2014-2015, plus de 500 entreprises ont été soutenues par les représentations du Québec dans le cadre de missions sur le territoire américain.

LE PARTENARIAT ENTRE LE QUÉBEC ET LES QUATRE MOTEURS POUR L'EUROPE

Le 27 octobre 2014, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie accueillait des représentants des régions des Quatre Moteurs pour l'Europe (4ME), soit la Lombardie (Italie), la Catalogne (Espagne), le Bade-Wurtemberg (Allemagne) et la Région Rhône-Alpes (France). Ils étaient accompagnés d'une trentaine de chefs d'entreprises des secteurs de l'aérospatiale, de la biomédecine, de l'électrification des transports et de l'énergie.

DES MARCHÉS PORTEURS : LA CHINE, LE MEXIQUE, LE JAPON, L'INDE ET LE BRÉSIL

Afin de diversifier ses échanges économiques, le Québec concentre également son action sur des marchés porteurs pour renforcer sa présence et cibler ses interventions, tels que la Chine, le Mexique, le Japon, l'Inde et le Brésil. Pour augmenter les chances de succès des entreprises dans ces marchés, un appui a été offert par l'entremise du réseau des représentations du Québec à l'étranger.

DES RETOMBÉES

- Dans le cadre de la mission du premier ministre en Chine (Shanghai, Jinan et Beijing), en octobre 2014, 45 annonces et signatures entre des entreprises, des institutions et des organisations chinoises et québécoises ont eu lieu. Douze de ces projets prévoient des retombées de 984,6 millions de dollars canadiens¹⁵, dont notamment :
 - le protocole d'entente pour la construction de chalets et de maisons à ossature de bois signé entre Panexpert inc. et Shandong Dr, Az Group Ltd, un projet dont la valeur totale est estimée à 345 millions de dollars canadiens;
 - le contrat signé entre l'entreprise Hydronov et l'entreprise chinoise Gansu HaiZuo Modern Agriculture Technology Co. Ltd d'une valeur estimée à 11,5 millions de dollars canadiens;
 - l'accord de collaboration signé par la Société Cree United Power Inc. pour la construction et l'exploitation d'une centrale hybride hors réseau dans la communauté de la Première Nation de Whapmagoostui;
 - l'annonce de l'ouverture par Soprema de sa première usine en Chine. Avec un investissement de 60 millions de dollars canadiens, Soprema devrait, à terme, générer des ventes annuelles de 200 millions de dollars canadiens tout en permettant la création d'emplois au Québec.

¹⁴ Institut de la statistique du Québec.

¹⁵ *Les retombées économiques des missions commerciales du premier ministre*, document préparé par le MEIE à l'attention du premier ministre.

- La Déclaration de partenariat entre le Québec et les 4ME favorisera la réalisation d'initiatives conjointes, notamment dans les secteurs économiques de pointe, ainsi que dans la recherche et l'enseignement supérieur. En marge de la signature de cette déclaration, une entente entre le Gouvernement du Québec et le gouvernement de Lombardie en matière de recherche et d'innovation a également été renouvelée.
- Au Mexique, en octobre 2014, un accord a été signé par l'entreprise québécoise K2 Géospatial lors d'une cérémonie protocolaire qui se déroulait à la Délégation générale du Québec à Mexico. En compagnie du délégué général, les présidents de l'entreprise québécoise K2 Géospatial et son homologue mexicain de Gisnet ont signé une lettre d'intention en vue de vendre la technologie cartographique de K2, appelée JMap, par l'intermédiaire de Gisnet, pour son implantation dans les municipalités, notamment pour la gestion cadastrale.

Objectif 6

Maintenir la diplomatie économique et culturelle pour le développement des entreprises du Québec.

INDICATEUR 6.2

Nombre d'artistes, d'organismes culturels ou d'entreprises culturelles soutenus annuellement par le réseau des représentations du Québec à l'étranger.

CIBLE

Minimum de 1 800 artistes, organismes culturels ou entreprises culturelles annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

1 885 artistes, organismes culturels ou entreprises culturelles.

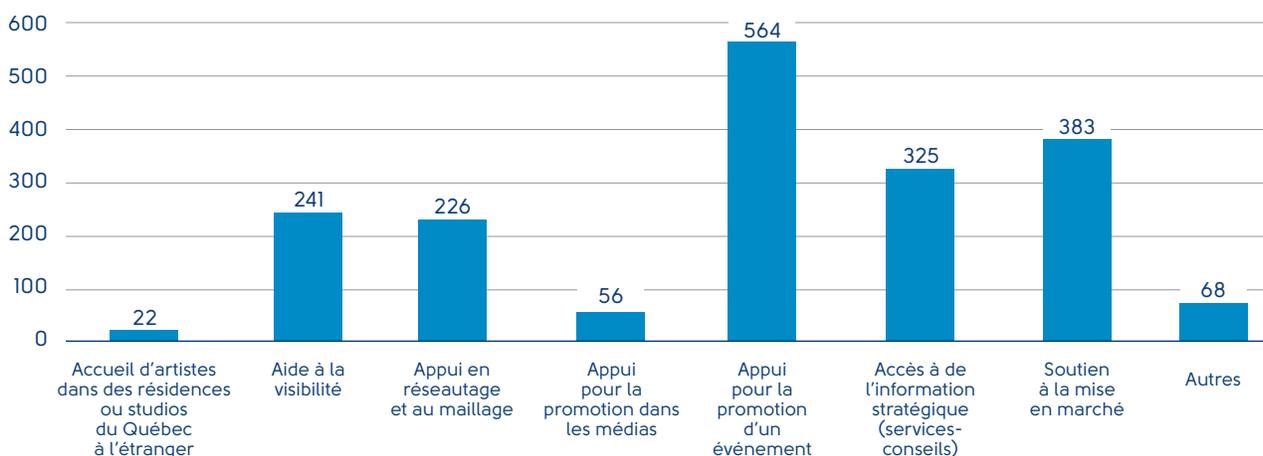
L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

Le poids économique du secteur culturel est important au Québec¹⁶. La taille du marché québécois ne permettant pas de faire prospérer toutes les productions, le Gouvernement du Québec a le devoir de soutenir la présence d'artistes, d'organismes culturels et d'entreprises culturelles du Québec sur les marchés étrangers. Dès lors, la présence des artistes d'ici sur la scène mondiale contribue au rayonnement et à la visibilité du Québec. Les artistes québécois constituent les ambassadeurs les plus visibles du Québec sur la scène internationale.

DES RÉALISATIONS

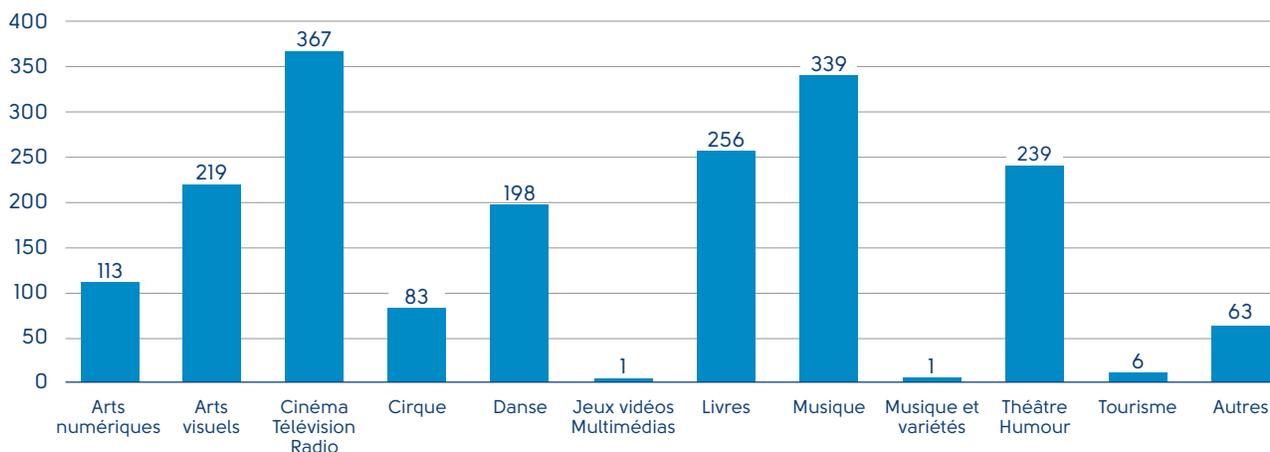
En collaboration avec le MCC, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles, le réseau des représentations soutient plusieurs artistes, entreprises culturelles et organismes culturels.

Le graphique illustre le nombre d'artistes, d'organismes culturels et d'entreprises culturelles soutenus selon le type d'aide ou d'appui procuré



16 Selon une étude réalisée en octobre 2014, l'apport global de l'industrie culturelle à l'économie représenterait environ 4,3 % du PIB du Québec. Pierre Fortin, *La dynamique des entreprises culturelles du Québec et l'impact de l'aide fiscale à la production sur leur santé financière*, mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, Université du Québec à Montréal, octobre 2014.

Le graphique illustre le nombre d'artistes, d'organismes culturels et d'entreprises culturelles soutenus selon l'industrie culturelle ciblée



Les réalisations suivantes constituent des exemples d'appui offerts par le réseau des représentations du Québec à l'étranger aux artistes, organismes culturels et entreprises culturelles au cours de l'année 2014-2015.

Ainsi, la Délégation générale du Québec à New York a soutenu par l'entremise de différents types d'aide et d'appui plus de 175 artistes et organismes culturels au cours de l'année.

La Délégation générale du Québec à Tokyo a soutenu la tournée de spectacles dans cinq salles du groupe de musiciens québécois, l'Auguste Trio, dans ses efforts pour percer le marché au Japon.

À compter de septembre 2014, la Délégation générale du Québec à Paris a apporté son soutien à « Oupalai, saison culturelle québécoise Nantes/Le Mans/Loire-Atlantique/Pays de la Loire ». Cet appui s'est par ailleurs poursuivi jusqu'en juin 2015. Oupalai regroupait plusieurs activités culturelles présentées à plus de 60 reprises à travers la France. L'événement a rassemblé 125 000 spectateurs¹⁷.

En octobre 2014, à São Paulo au Brésil, la compagnie Ex-Machina, dirigée par le metteur en scène Robert Lepage, et des artistes d'origines diverses ont présenté les spectacles *Pique* et *Cœur*, deux pièces majeures de la tétralogie de l'auteur de *Jeu de Cartes*. Le Bureau du Québec à São Paulo a établi la coordination avec les institutions brésiliennes qui ont accueilli l'événement.

17 <http://www.international.gouv.qc.ca/fr/paris/actualites/15484>

La Délégation générale du Québec à Bruxelles a soutenu l'organisation et la participation du Québec à la 45^e édition de la Foire du livre de Bruxelles, du 26 février au 2 mars 2015.

Le Bureau du Québec à Barcelone a soutenu la présence d'artistes québécois au Lev Festival de Gijón, en mai 2014, et de la sixième édition de MUTEK à Barcelone, du 4 au 7 mars 2015. Ces événements sont des vitrines de la création musicale électronique, ce qui a permis à des artistes québécois de voir leurs prestations entendues par près de 6 300 personnes.

La Délégation générale du Québec à Mexico a soutenu le cinéma en permettant, entre autres, la mise à l'affiche de dix productions québécoises à la Muestra de Cine, événement qui s'est tenu du 17 au 26 mars 2015 à la Cinémathèque nationale de Mexico.

DES RETOMBÉES

- La 45^e édition de la Foire du livre de Bruxelles a permis à 40 éditeurs québécois de promouvoir leurs productions et à 50 auteurs de présenter leurs ouvrages. En tout, 3 975 livres québécois ont été vendus représentant trois fois les recettes records réalisées lors de l'édition de 2014.

Objectif 7

Contribuer à la mobilité de la main-d'œuvre et des talents.

INDICATEUR 7.1

Nombre d'arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour lesquels des démarches sont effectuées en vue de leur signature.

CIBLE

En moyenne, un nouvel arrangement de reconnaissance mutuelle signé annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

0

INDICATEUR 7.2

Nombre d'arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour lesquels des démarches sont effectuées en vue de leur renouvellement.

CIBLE

En moyenne, deux arrangements de reconnaissance mutuelle renouvelés annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

2 avenants¹⁸ ont été signés.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La mobilité des personnes constitue un enjeu important, en particulier dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre. Alors que la concurrence internationale en matière d'attraction et de rétention de talents est forte, le Québec doit optimiser sa capacité d'attirer et d'accueillir des travailleurs qualifiés. Il s'est donc donné les moyens pour permettre aux Québécois de réaliser leurs aspirations.

Ainsi, en 2008, le Québec signait l'Entente Québec-France qui prévoit que les autorités qui réglementent les professions, les fonctions et les métiers, au Québec et en France, appliquent une procédure commune en vue de conclure des arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles. En ce qui concerne les Québécois qui désirent travailler en France, ils bénéficient désormais des possibilités accrues qu'offre une meilleure reconnaissance de leurs qualifications professionnelles acquises au Québec. La société québécoise profite également de l'apport de travailleurs français qualifiés qui, en plus de combler des besoins de main-d'œuvre temporaires ou permanents, partagent leurs connaissances, leurs techniques et leur expertise.

Le Ministère est actif dans le domaine de la mobilité de plusieurs façons, notamment par les arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, les ententes de sécurité sociale, la mobilité étudiante, les stages Québec sans frontières ainsi que le Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales.

¹⁸ Les ARM n'ont pas de date d'échéance. Ils restent en vigueur tant qu'ils ne sont pas dénoncés. Ils peuvent néanmoins être modifiés. Il y a donc deux documents qui constituent un ARM : le document d'origine et l'avenant qui apporte les modifications.

DES RÉALISATIONS

En matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, des démarches sont entreprises depuis plusieurs années pour la conclusion d'ARM concernant six professions, soit les chiropraticiens, les ergothérapeutes, les géologues, les médecins vétérinaires, les orthophonistes et les psychologues. Les négociations sur ces arrangements sont toujours en cours. Étant donné que tous les autres métiers, fonctions et professions pouvant être visés par l'entente font déjà l'objet d'un ARM, aucun nouvel ARM n'a été signé en 2014-2015.

Par ailleurs, compte tenu des modifications de la réglementation qui surviennent dans le corpus réglementaire du Québec ou de la France, l'Entente Québec-France est dans une phase d'adaptation des ARM. Ces changements entraînent une révision des ARM déjà signés. Le Ministère veille à leur mise à jour. Le 9 avril 2014, un avenant à l'ARM des infirmières a été signé afin de supprimer l'exigence du stage de 75 jours en France qui soulevait des problèmes d'organisation. Par ailleurs, un second avenant à l'ARM entre l'Ordre des technologues professionnels et le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la France a été signé le 16 mars 2015, permettant d'élargir les listes des titres de formation contenus dans l'ARM.

DES RETOMBÉES

- Au 31 mars 2015, en ce qui concerne l'Entente Québec-France, des ARM visant 80 professions, fonctions et métiers avaient été conclus et sont en vigueur au Québec. Depuis le 15 avril 2010, date de l'entrée en vigueur du premier ARM au Québec, jusqu'au 31 décembre 2014, près de 1 730 personnes formées en France ont pu obtenir l'autorisation légale d'exercer au Québec.

DES PROGRAMMES FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CHEZ LES JEUNES

Le Programme de stages au sein d'organisations internationales gouvernementales permet aux jeunes professionnels de vivre une expérience de travail au sein d'une organisation internationale gouvernementale reconnue. En 2014-2015, ce programme a permis à 19 jeunes d'acquérir à l'étranger des compétences professionnelles dans leur champ d'études, de se familiariser avec les enjeux qui font l'objet de débats multilatéraux et d'améliorer leur employabilité.

Le programme Québec sans frontières (QSF) permet à des jeunes Québécois de 18 à 35 ans de réaliser un stage en solidarité internationale dans un pays de l'Afrique francophone, de l'Amérique latine, des Antilles et de l'Asie-Pacifique, ou au sein d'un organisme québécois de coopération internationale situé au Québec, contribuant ainsi au développement d'habiletés professionnelles et personnelles dans plusieurs domaines comme la santé, l'agriculture, l'économie et l'environnement. Le programme permet également à des jeunes de pays partenaires de réaliser un stage dans un organisme du Québec toujours dans le but de développer leurs compétences professionnelles. En 2014-2015, 271 stagiaires québécois ont réalisé un stage en solidarité internationale, 19 ont obtenu un stage dans un organisme de coopération internationale du Québec et 21 en provenance de l'Afrique francophone, de l'Amérique latine ou des Antilles ont bénéficié d'une expérience professionnelle au Québec.

LE MINISTÈRE, ACTEUR DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE QUÉBEC-FRANCE

Grâce à la collaboration du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le 6 mars 2015, le Gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française signaient une entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire.

« Fruit d'un dialogue soutenu et constructif, l'accord [...] reflète les principes convenus à Québec, en novembre dernier, entre le Président de la République française et le premier ministre du Québec, tout en respectant les capacités budgétaires des deux gouvernements. Ce projet d'entente accorde un traitement unique et privilégié aux étudiants français inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur québécois. Il favorisera en outre l'accès des étudiants québécois aux institutions françaises de haut savoir [...]»¹⁹, ont déclaré Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, et Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international de France.

À partir de l'automne 2015, l'entente permet aux étudiants français inscrits au premier cycle de bénéficier des exemptions des droits de scolarité supplémentaires applicables aux étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec. Elle permet également aux étudiants français de deuxième et de troisième cycles de bénéficier des exemptions des droits de scolarité supplémentaires au tarif applicable aux étudiants québécois. En contrepartie, les étudiants québécois bénéficient de mesures facilitant l'accès aux études dans les établissements scolaires français.

L'Entente Québec-France en matière de mobilité étudiante contribue à la mobilité des jeunes talents québécois dans le cadre de leur scolarité.

Selon les données du MEESR, les étudiants français représentaient 38,1 % de l'effectif des étudiants étrangers dans les universités québécoises, soit 12 495 personnes inscrites aux trois cycles d'études²⁰.

19 Extrait du communiqué « Entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire – le Québec et la France annoncent la conclusion d'un accord de principe », le 12 février 2015.

20 Source : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Etudiants_internationaux_universitaire/Etudiants_intenationaux_Universitaire_2013.pdf. MEESR, Système GDEU, données au 5 mai 2014.

Objectif 7

Contribuer à la mobilité de la main-d'œuvre et des talents.

INDICATEUR 7.3

Nombre de pays auprès desquels des démarches sont effectuées en vue de la conclusion d'ententes de sécurité sociale.

CIBLE

En moyenne, deux pays par année.

RÉSULTATS ATTEINTS

11 pays auprès desquels des démarches ont été effectuées.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie s'assure notamment de la conclusion d'ententes avec certains pays procurant des avantages aux Québécois et aux entreprises québécoises pour les travailleurs qu'elles détachent à l'étranger. Le Québec a des ententes de sécurité sociale en vigueur avec 32 pays. Les ententes avec neuf d'entre eux comportent des dispositions portant particulièrement sur la santé, les accidents du travail et les maladies professionnelles. La coordination interministérielle nécessaire à l'entrée en vigueur de ces ententes (préparation, études préliminaires, négociation et mise en œuvre) est assurée par l'entremise du Comité de négociation des ententes de sécurité sociale. Présidé par le Ministère, ce dernier réunit les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que Revenu Québec, la Régie des rentes du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail et la Régie de l'assurance maladie du Québec.

En assurant aux personnes les bénéfices de la coordination des législations de sécurité sociale et le maintien de leurs acquis (rentes accumulées, droit aux prestations en matière de santé et d'accidents du travail et de maladies professionnelles), les ententes de sécurité sociale :

- visent l'égalité de traitement, la détermination de la législation applicable, le maintien des droits en cours d'acquisition, le maintien des droits acquis et le service des prestations à l'étranger;
- permettent d'ajouter les périodes de cotisations au régime des rentes du Québec et à celui du pays étranger afin que les citoyens n'ayant pas cotisé suffisamment à l'un ou l'autre des régimes puissent devenir admissibles à une prestation;
- favorisent la mobilité des personnes ainsi que le recrutement d'immigrants, et sont nécessaires à la conclusion d'autres types d'ententes, telles que celles portant sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
- évitent la double cotisation pour les entreprises qui détachent des employés sur un territoire couvert par une entente dans le domaine, permettant ainsi aux entreprises québécoises d'économiser des sommes importantes, les rendant alors plus concurrentielles sur les marchés internationaux.

DES RÉALISATIONS

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a entrepris des démarches auprès de 11 pays en vue de la conclusion d'ententes de sécurité sociale. Certaines de ces démarches visaient la négociation d'ententes dans le domaine de la sécurité sociale avec de nouveaux partenaires (Bulgarie, Islande, Israël et Serbie). D'autres démarches visaient la signature d'ententes dont les négociations ont été finalisées (Corée et Pologne) et d'autres encore avaient pour objectif la mise en œuvre des ententes déjà signées (Inde et Roumanie). Enfin, des démarches ont été entreprises afin de renégocier avec certains pays avec lesquels le Gouvernement du Québec a déjà une entente tels que l'Autriche, la France et la Norvège. La renégociation de ces ententes était en effet devenue nécessaire, puisqu'elles comportaient des dispositions obsolètes.

2.3

GOUVERNANCE DE L'ACTION INTERNATIONALE

Objectif 8

Doter le Québec d'une nouvelle stratégie gouvernementale de l'action internationale, en fonction des créneaux d'excellence et des territoires prioritaires, à l'occasion du 50^e anniversaire du Ministère.

INDICATEUR 8.1

Taux de réalisation des étapes prévues pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie gouvernementale, à l'occasion du 50^e anniversaire du Ministère.

CIBLE

100 % des étapes prévues ont été réalisées. (Dépôt de la stratégie en 2017)

RÉSULTATS ATTEINTS

s. o.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

L'environnement international ainsi que les défis et les priorités du Québec ont évolué depuis l'adoption, en 2006, de la Politique internationale du Québec : La force de l'action concertée. La rédaction d'une nouvelle politique internationale gouvernementale est l'occasion de moderniser l'action internationale du Québec à la lumière de ces évolutions et des tendances émergentes, et de lui donner une impulsion nouvelle. Prévu à l'article 11 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cet exercice d'élaboration de politique sera effectué en collaboration avec les différents ministères et organismes partenaires de l'action internationale du Québec. Tel que prévu par la loi, cette nouvelle politique visera à « favoriser le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social ».

LA DOCTRINE GÉRIN-LAJOIE : 50 ANS

L'année 2015 marque le 50^e anniversaire de la doctrine Gérin-Lajoie, pierre d'assise de l'action internationale du Québec. Pour souligner l'événement, le Groupe d'études sur les relations internationales du Québec, l'Association québécoise de droit constitutionnel, la Société québécoise de droit international et le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie ont organisé, le 27 mars 2015, en collaboration avec le Ministère, un colloque sur la doctrine Gérin-Lajoie et son évolution.

Pour l'occasion, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie a prononcé une allocution « Pérenniser les objectifs, moderniser les moyens » visant à souligner l'apport déterminant de la doctrine aux relations internationales du Québec et à exprimer le souhait du Gouvernement du Québec d'inscrire sa nouvelle politique internationale dans la continuité des cinquante dernières années. Réunissant plus de 200 personnes, l'événement a permis d'obtenir le témoignage d'intervenants sur l'avenir de la diplomatie québécoise.

DES RÉALISATIONS

La planification du processus d'élaboration d'une nouvelle politique internationale a été entamée en 2014-2015 et sera finalisée au début de l'année 2015-2016 par le dépôt d'un manuel d'organisation de projet qui précisera les étapes et l'échéancier.

DES RETOMBÉES

- Les retombées ne seront connues qu'après le dépôt de la nouvelle politique internationale, prévu en 2017.

Objectif 9

Renouveler le modèle de gouvernance de l'action internationale du Québec en soutenant une culture de concertation et de collaboration avec les ministères et organismes et les nouveaux acteurs de la diplomatie.

INDICATEUR 9.1

Proportion des activités planifiées par le nouveau modèle de gouvernance qui ont été réalisées.

CIBLE

100 % des activités planifiées annuellement ont été réalisées.

RÉSULTATS ATTEINTS

S. O.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

Conformément à l'article 11 de la loi constitutive du Ministère²¹, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie a la responsabilité de planifier, d'organiser et de diriger l'action du Gouvernement du Québec à l'étranger. Son mandat s'étend également à la coordination des activités internationales de l'ensemble des ministères et des organismes.

L'État n'est plus le seul à agir sur la scène mondiale. Parmi les tendances observées au cours des dernières décennies, on distingue l'émergence de nouveaux acteurs. En effet, les institutions (universités et chaires de recherche), les villes et les municipalités, les intervenants économiques (Québec international, Montréal international, chambres de commerce, etc.) et les organismes à but non lucratif occupent une place de plus en plus importante et stratégique sur l'échiquier mondial. Loin d'être une concurrence, cette présence est un atout majeur pour l'action internationale du Québec. Afin d'assurer la cohérence de l'action et de mutualiser les bénéfices et les retombées de la présence internationale des différents acteurs québécois, le Ministère a renouvelé le modèle de gouvernance de l'action internationale du Québec.

21 Loi sur le ministère des Relations internationales, L.R.Q. c M-25.1.1.

DES RÉALISATIONS

Dans le cadre de la révision des programmes et des ressources entamée par le Gouvernement du Québec, la Table interministérielle sur l'action internationale a été créée en vue de dégager des consensus, d'élaborer une vision et de redéfinir les instruments de l'action internationale. Plusieurs mesures d'économies et pistes d'optimisation ont été identifiées en vue de recommander la création d'un modèle permanent de gouvernance de l'action internationale.

Par la suite, prenant appui sur les responsabilités et le rôle de leadership que lui confère la loi constitutive du Ministère, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie a mis en place un nouveau dispositif de gouvernance. Celui-ci est composé de trois instances : un comité interministériel présidé par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et regroupant d'autres ministres impliqués sur la scène internationale, un comité des sous-ministres au sein des mêmes ministères ainsi qu'une unité administrative au sein du Ministère. Cette nouvelle unité a pour mandat d'assurer la concertation et la coordination des différentes initiatives de l'action internationale en cohérence avec les objectifs et les priorités gouvernementales.

La mise en place du nouveau modèle de gouvernance répond ainsi à la volonté de rendre plus efficaces et efficaces les actions du Gouvernement du Québec posées sur la scène internationale.

DES RETOMBÉES

- Le nouveau modèle de gouvernance a été approuvé à la fin de l'année 2014. Les retombées qui en découleront seront consécutives à son application au cours des années à venir.

LES RETOMBÉES DE LA TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC

Dans le cadre des travaux de la Table interministérielle sur l'action internationale du Québec, les groupes de travail ont décelé l'existence de chevauchements entre les programmes, ce qui a permis de dégager des économies dès l'exercice financier 2014-2015.

2.4

OPTIMISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES

Objectif 10

Miser sur l'intelligence stratégique de l'organisation pour valoriser le métier de diplomate.

INDICATEUR 10.1

Taux de participation du personnel ciblé dans les activités de professionnalisation de la fonction diplomatique.

CIBLE

100 % du personnel ciblé a participé à un minimum d'une activité par année.

RÉSULTATS ATTEINTS

100 % du personnel ciblé a participé à un minimum d'une activité.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

Les interactions entre les États et les gouvernements se déroulent dans un contexte mondial en perpétuelle évolution. Comme le soulignait la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, lors d'une allocution devant le corps consulaire : « Le monde change, bien évidemment, nos intérêts évoluent, nos ressources fluctuent. Il est sain, à intervalle, de réexaminer nos façons de faire, d'apporter de nécessaires ajustements à une diplomatie qui se veut pérenne²² ». Afin de s'adapter aux changements, le Québec doit disposer d'une diplomatie agile, recourant à l'enrichissement de son intelligence stratégique, à des pratiques innovantes et à une gestion rigoureuse.

Pour relever ce défi, le diplomate doit posséder des compétences et des connaissances à jour. Cette diplomatie performante s'appuie sur la professionnalisation des conseillers en affaires internationales. Les activités de développement offertes permettent aux employés du Ministère d'être mieux outillés pour affronter les nouveaux défis que pose l'environnement international plus compétitif, plus complexe et en constante évolution. Grâce à un personnel formé, à l'affût des nouvelles tendances, connaissant les enjeux géopolitiques propres aux différents territoires, le Québec vise une diplomatie performante.

DES RÉALISATIONS

Pour l'année 2014-2015, le personnel ciblé était celui récemment affecté dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger. Il a participé à un programme de formation et à des activités de professionnalisation de la fonction diplomatique adaptées à ses besoins. Au cours de l'année, chacune de ces personnes a ainsi participé à un minimum d'une activité de formation.

Par ailleurs, des formations sur le métier de diplomate, la pratique des relations internationales ainsi que les pratiques protocolaires faisaient partie de la programmation annuelle des formations offertes aux conseillers en affaires internationales. Des cours de langues ont également été suivis par une partie du personnel qui, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, entretient des liens avec des partenaires étrangers.

Une formation sur la pratique québécoise des engagements internationaux a été donnée aux praticiens des relations internationales du Ministère. De plus, des conférences de diplomates de retour de leur affectation à l'étranger, témoignant de leur expérience²³, ont été offertes à l'ensemble des employés du Ministère.

22 Allocution de la ministre à l'occasion de la présentation de ses vœux au corps consulaire, 30 janvier 2015.

23 Trois conférences ont été organisées : Une diplomatie de terrain; Le Québec à l'UNESCO : bilan et perspective; De la Coopération à Paris à la visite du président de la République au Québec : un itinéraire d'un praticien au cœur des relations avec la France.

Objectif 11

Mettre en place des approches et des pratiques innovantes de gestion pour accroître l'expertise et la mobilisation des employés.

INDICATEUR 11.1

Proportion d'équipes flexibles constituées, sur le nombre requis par le Ministère.

CIBLE

100 % des équipes requises ont été mises sur pied annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

90 % des équipes requises ont été mises sur pied.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

La réalisation de la mission et le respect de la vision du Ministère reposent sur des ressources humaines compétentes et mobilisées. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre des pratiques permettant le renforcement de l'agilité organisationnelle et le maintien de sa capacité d'innovation. Le défi majeur est d'assurer l'adéquation des besoins et des ressources, des compétences, des processus et des priorités ministérielles, et ce, dans un contexte caractérisé par des ressources budgétaires de plus en plus limitées.

DES RÉALISATIONS

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a mis en place de nouvelles approches visant à sortir du cadre traditionnel de gestion et à instaurer de nouveaux modèles de collaboration. S'inscrivant dans le Plan directeur des ressources humaines (PDRH), la mise en œuvre du prêt de service ponctuel (PSP)²⁴ et la constitution d'équipes de travail multisectorielles en sont deux exemples.

LE PLAN DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Le Ministère a lancé le 18 mars 2014, le PDRH et a, au cours de l'année 2014-2015, progressé sur l'avancement des travaux. Ce plan vise le renforcement des pratiques en matière de ressources humaines, l'atteinte des priorités ministérielles de même que l'équilibre entre les besoins de l'organisation et ceux des employés. Trois enjeux s'y rattachent : l'innovation et l'adaptation des pratiques en ressources humaines, la pérennité et l'évolution de l'expertise et la mobilisation du personnel.

Le PDRH tient compte notamment de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2012-2017 du Secrétariat du Conseil du trésor et de la Politique-cadre de gestion des ressources humaines approuvée par le Conseil du trésor à l'automne 2013. Il constitue une initiative porteuse visant à accroître l'expertise et la mobilisation des employés.

LE PRÊT DE SERVICE PONCTUEL

À la suite du projet pilote PSP visant la mobilité du personnel à l'intérieur de l'organisation, en fonction de ses besoins, une réserve de candidatures a été constituée. Le succès de cette initiative a incité le Ministère à étendre le projet à l'ensemble de ses secteurs. Au cours de l'année 2014-2015, cinq employés ont profité du PSP et ont été prêtés à d'autres unités administratives afin de répondre à une pénurie de main-d'œuvre.

LES ÉQUIPES DE TRAVAIL MULTISECTORIELLES

Par ailleurs, des équipes de travail multisectorielles ont été créées afin d'assurer le bon déroulement et la gestion efficace des projets et des activités du Ministère. Afin de répondre en temps opportun aux besoins organisationnels, 31 équipes multisectorielles ont été créées.

²⁴ Le prêt de service ponctuel consiste à permettre la mobilité temporaire du personnel au sein du Ministère afin d'assurer le meilleur arrimage possible entre l'offre de service du personnel et les besoins ponctuels de main-d'œuvre de différentes unités administratives. Concrètement, l'employé se voit affecté à une autre direction pour une période déterminée, d'une durée maximale de six mois, afin de répondre à un besoin ponctuel.

Objectif 12

Assurer la gestion rigoureuse des ressources par le renforcement de la performance et de la transparence.

INDICATEUR 12.1

Taux de révision des programmes identifiés par les autorités gouvernementales.

CIBLE

100 % des programmes identifiés ont été révisés.

RÉSULTATS ATTEINTS

100 % des programmes identifiés ont été révisés.

INDICATEUR 12.2

Pourcentage de missions à l'étranger dont les coûts sont rendus publics au Québec.

CIBLE

100 % des missions réalisées annuellement.

RÉSULTATS ATTEINTS

s. o.

L'EXPLICATION DE L'OBJECTIF

Le contexte budgétaire et la saine gestion des ressources commandent une vigilance de tous les instants en ce qui concerne l'utilisation des sommes investies dans les activités du Ministère. En cohérence avec les attentes gouvernementales, le Ministère s'est engagé à revoir périodiquement ses façons de faire visant à recentrer son action sur les objectifs et les priorités du Gouvernement du Québec. Dans ce contexte, la révision des processus administratifs augmente la performance, et la transparence est le gage d'une gestion rigoureuse.

DES RÉALISATIONS

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ÉTUDES QUÉBÉCOISES

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a amélioré la nature de sa contribution à l'AIEQ. Afin de diminuer les coûts de fonctionnement de cet organisme et d'augmenter les sommes dévolues à ses programmes, son siège social est désormais hébergé dans des locaux indépendants fournis par le Ministère, à même ses espaces locatifs à Québec. De plus, un comité de gouvernance et de coordination a été créé afin de rapprocher la promotion des études québécoises à l'étranger des priorités et des objectifs internationaux du Ministère.

LE REPOSITIONNEMENT DU RÉSEAU

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie a annoncé un repositionnement des représentations du Québec à l'étranger. Cet exercice est l'aboutissement d'une analyse stratégique qui a pris en compte à la fois les priorités du gouvernement, l'évolution des pratiques diplomatiques et la géographie économique mondiale. Les objectifs poursuivis étaient d'améliorer l'efficacité, d'optimiser l'utilisation des ressources, de maximiser les retombées de la présence du Québec à l'étranger et de favoriser la concertation avec les divers acteurs québécois présents sur le territoire. Le Ministère a ainsi amorcé la réorganisation administrative de certaines représentations et annoncé l'intention d'ouvrir quatre nouvelles représentations aux États-Unis, en Chine et au Sénégal.

- Houston et San Mateo, aux États-Unis : ces nouvelles représentations à vocation commerciale consolideront nos relations avec notre premier partenaire économique, les États-Unis. Elles auront pour mandat d'appuyer les entreprises québécoises dans leurs démarches d'exportation.
- Shandong, en Chine : le mandat de cette représentation sera de promouvoir l'expertise québécoise, de trouver des possibilités d'affaires et d'appuyer la commercialisation des biens et des services québécois, ainsi que la préparation et l'organisation de missions commerciales.
- Dakar, au Sénégal : le mandat de cette représentation sera principalement axé sur le développement des relations économiques avec l'Afrique de l'Ouest, notamment la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie.

LE COÛT DES MISSIONS

En 2014-2015, le Gouvernement du Québec a révisé le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Conséquemment, au cours de l'année, le Ministère a réalisé des travaux en vue de lui permettre de répondre aux nouvelles exigences en matière de diffusion de l'information. Ainsi, à partir du 1^{er} avril 2015, le Ministère, tout comme les autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec, assurera, sur une base trimestrielle, la publication dans son site Internet d'informations complètes relatives aux déplacements de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, du personnel de son cabinet, de ses titulaires d'emplois supérieurs et de son personnel régulier. Pour l'année 2014-2015, comme pour les années précédentes, cette information a été rendue publique à travers l'exercice annuel de l'étude des crédits du Ministère par l'Assemblée nationale.

À l'échelle gouvernementale, plusieurs mesures ont été instaurées en matière de gouvernance, dont la publication de l'agenda du premier ministre et de ses ministres sur le site « Pour un gouvernement transparent » du Gouvernement du Québec.

LE REMPLACEMENT DE L'OUTIL DE GESTION DU COURRIER MINISTÉRIEL

Le Ministère a entrepris des démarches d'évaluation des processus et des responsabilités requises pour la circulation et la gestion du courrier ministériel. L'objectif vise à remplacer l'outil actuel « Banque de suivi de courrier » par un outil plus performant afin d'optimiser les ressources informationnelles et humaines. Les gains en productivité et les délais réduits dans le traitement des dossiers sont les principaux enjeux en cause. Le projet est actuellement à un stade préliminaire.



3

UTILISATION DES RESSOURCES

Visite du président de la République française – 3 et 4 novembre 2014

Au terme de sa rencontre avec le président de la République française, François Hollande, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, estime que la relation directe et privilégiée entre le Québec et la France constitue un puissant levier pour faire face aux enjeux économiques et sociaux auxquels sont confrontées les sociétés québécoise et française. Le premier ministre du Québec et le président de la République française appellent à un resserrement de la coopération franco-québécoise dans les domaines de l'économie, de l'éducation supérieure et de la recherche.

© Clément Allard, pour le Protocole du Gouvernement du Québec

3.1 RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Au 31 mars 2015, 486 personnes travaillaient au Ministère (y compris les employés recrutés localement²⁵), soit 437 employés réguliers et 49 employés occasionnels. Pour 2014-2015, la cible d'effectif pour le Ministère s'élevait à 516 équivalents à temps complet (ETC). Un ETC équivaut à un employé qui aurait travaillé à temps complet pendant toute une année financière. En ce sens, plus d'un employé peut être associé à un ETC.

Effectif en poste au 31 mars 2015

	AU QUÉBEC			À L'ÉTRANGER ²⁶			TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	TOTAL PARTIEL	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	TOTAL PARTIEL	
2014-2015	236	42	278	201	7	208	486
2013-2014	323	64	387	209	18 ²⁷	227	614
ÉCART	-87	-22	-109	-8	-11	-19	-128 ²⁸

Évolution de la répartition de l'effectif régulier par catégories d'emploi

CATÉGORIES D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS ET POURCENTAGE			
	2014-2015	%	2013-2014	%
Administrateurs d'État, chefs de poste et cadres	54	12,4	67	12,6
Professionnels	236	54	291	54,7
Techniciens	90	20,6	103	19,4
Personnel de bureau et ouvriers	57	13,0	71	13,3
TOTAL	437	100	532	100

Répartition de l'effectif régulier du siège (au Québec) au 31 mars 2015

SECTEURS D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2014	ÉCART
Services à l'organisation (anciennement l'administration)	79	74	5
Affaires bilatérales	52	63	-11
Commerce extérieur	s. o.	61	-61
Politiques et affaires francophones et multilatérales	34	45	-11
Concertation de l'action internationale et Protocole (anciennement Protocole et missions)	29	29	0
Bureau du sous-ministre et autres unités relevant du sous-ministre	42	51	-9

25 Personnel recruté localement dans les pays où sont situées les représentations du Québec à l'étranger.

26 Ces données comprennent les employés affectés à l'étranger et les employés recrutés localement.

27 Ce chiffre inclut les personnes contractuelles ou en prêt de services.

28 Cet écart est notamment attribuable au transfert des employés du Commerce extérieur vers le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Effectif utilisé²⁹ au 31 mars 2015

	EMPLOYÉS DU SIÈGE ET AFFECTÉS À L'ÉTRANGER			ERL	TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	TOTAL PARTIEL		
2014-2015	283,60	46,84	330,44	156,49	486,93
2013-2014	352,59	58,36	410,95 ³⁰	158,64	569,59
ÉCART	-68,99	-11,52	-80,51	-2,15	-82,66

Répartition de l'effectif régulier du réseau des représentations du Québec à l'étranger au 31 mars 2015

Les employés travaillant à l'étranger sont majoritairement recrutés localement, dans les pays où sont situées les représentations du Québec. Ces employés, au nombre de 154 (76,6 %) au 31 mars 2015, ne sont pas soumis à la Loi sur la fonction publique. Par ailleurs, 47 personnes (23,4 %) sont affectées à l'étranger, dont 13 sont nommées en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales et ne sont donc pas assujetties à la Loi sur la fonction publique.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

En 2014-2015, le Ministère a investi 472 106 \$ dans la formation de son personnel. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation ainsi que les salaires du personnel.

Évolution de l'investissement en formation

INDICATEURS	CIBLE GOUVERNEMENTALE	RÉSULTATS 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014
Pourcentage de la masse salariale accordé aux dépenses liées à la formation des ressources humaines	1 %	1,07 %	1,4 %
Nombre moyen de jours par personne consacrés à la formation des ressources humaines	s. o.	2,3 jours	2,6 jours
Sommes allouées par personne	s. o.	971 \$	1 121 \$

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité³¹

CHAMPS D'ACTIVITÉ	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Favoriser le développement des compétences	102 714 \$	174 403 \$	126 342 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	28 182 \$	44 383 \$	10 317 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	4 170 \$	32 621 \$	27 067 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	64 497 \$	110 363 \$	185 915 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	7 097 \$	7 755 \$	12 320 \$

29 Effectif utilisé : consommation d'équivalents temps complet qui représente les heures travaillées et payées du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires.

30 Projections sur les données reçues du Secrétariat du Conseil du trésor au 31 décembre 2013.

31 La répartition des dépenses présentées dans le tableau n'inclut pas le salaire du personnel.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

CATÉGORIES D'EMPLOI	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Cadres	154	229	206
Professionnels	761	974	979
Fonctionnaires	208	393	263

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Ministère a offert des services et organisé plusieurs activités en 2014-2015 pour favoriser la santé et la sécurité de ses employés, notamment :

- le Programme d'aide aux employés (PAE);
- des formations en secourisme;
- un service d'infirmier;
- un service d'ergonomie;
- une vaccination antigrippale;
- des séances d'activité physique sur l'heure du midi;
- la reconduction des ententes avec certains centres de conditionnement physique;
- la participation au Défi Entreprises;
- la participation à certaines activités du Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail.

GESTION PRÉVISIONNELLE ET RÉDUCTION DE LA TAILLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

En 2014-2015, 18 départs à la retraite ont été observés, ce qui constitue 6,7 % du personnel régulier assujéti à la Loi sur la fonction publique. Le nombre de départs à la retraite prévus en 2015-2016 est de 19. D'après leur date d'entrée en fonction, il est estimé qu'environ cinq personnes pourraient prendre leur retraite en 2016-2017.

Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Personnel d'encadrement	5	1	5
Professionnels	7	7	5
Fonctionnaires	6	11	10

Le Ministère respecte le taux de renouvellement de l'effectif découlant des départs à la retraite. Ces départs contribuent à l'atteinte des objectifs de réduction de l'effectif.

Le taux de roulement du personnel régulier du Ministère s'est élevé à 14,3 %. Il exclut les employés recrutés localement ainsi que ceux d'autres ministères qui avaient été affectés dans des représentations du Québec à l'étranger et qui sont de retour au Québec. En excluant les départs à la retraite, ce taux passe de 14,3 % à 8,6 %.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Taux de départ volontaire (%)	14,3	15,0	11,1

GESTION ET CONTRÔLE DE L'FFECTIF

Conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, le Ministère fait état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi. Pour l'année 2014-2015, la cible de 516 ETC fixée au Ministère a été respectée.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

CATÉGORIE	ETC	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015
1. Personnel d'encadrement	58,44	55
2. Personnel professionnel	177,95	180
3. Personnel infirmier	0	0
4. Personnel enseignant	0	0
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	92,10	88
6. Agent de la paix	0	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	1,95	2
8. Employés recrutés localement	156,49	161 ³²
TOTAL PARTIEL	486,93	486
9. Étudiants et stagiaires	-	5
TOTAL	486,93	491

ABSENTÉISME ET MALADIE

En 2014-2015, le taux d'absentéisme au Ministère a été de 2,54 %, comparativement à la moyenne de la fonction publique qui a été de 4,87 %³³ en 2013-2014.

32 Ce nombre inclut 90 employés recrutés localement appartenant à la catégorie « Personnel professionnel » et 71 appartenant à la catégorie « Personnel de bureau, technicien et assimilé ».

33 Source : *Portrait statistique en santé des personnes au travail 2013-2014* publié par le Secrétariat du Conseil du trésor.

3.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

LES DÉPENSES

Le budget de dépenses 2014-2015 du Ministère s'élevait à 94,7 M\$. La dépense probable a atteint 97,8 M\$, soit un écart de 3,1 M\$. Cet écart s'explique principalement par deux éléments. D'abord, des crédits additionnels de 5,3 M\$ ont été reçus en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin d'assumer le financement des activités liées à l'immigration dans le réseau, et ce, en vertu d'une entente liant le MIDI et le Ministère. Le deuxième élément est une suspension du droit d'engager des crédits, déterminée par le Conseil du trésor, et correspondant à 2,0 M\$.

Dépenses par secteurs d'activités en M\$

	2014-2015		2013-2014	2012-2013	
	BUDGET DES DÉPENSES	DÉPENSES PROBABLES ³⁴	DÉPENSES RÉELLES ³⁵	DÉPENSES RÉELLES ³⁶	
Siège au Québec	Administration	13,2	14,5	17,2	20,3
	Affaires bilatérales	13,8	12,2	13,0	19,1
	Commerce extérieur	-	-	22,6	33,9
	Politiques et affaires francophones et multilatérales	17,9	16,8	20,5	20,2
	Concertation de l'action internationale et Protocole	3,3	3,0	3,2	3,6
	Sous-ministre et autres	5,4	4,4	5,4	-
Réseau des représentations du Québec à l'étranger	41,1	46,9	48,9	53,1	
Provision pour la réalisation de la PIQ	-	-	-	0,4	
TOTAL	94,7	97,8	130,8	150,6	

Évolution des dépenses en M\$ et variation en pourcentage

	2014-2015	2013-2014	ÉCART (\$)	VARIATION (%)	
	DÉPENSES PROBABLES (\$)	DÉPENSES RÉELLES (\$)			
Siège au Québec	Administration	14,5	17,2	-2,7	-15,7 %
	Affaires bilatérales	12,2	13,0	-0,8	-6,2 %
	Commerce extérieur	-	22,6	-22,6	-100,0 %
	Politiques et affaires francophones et multilatérales	16,8	20,5	-3,7	-18,0 %
	Concertation de l'action internationale et Protocole	3,0	3,2	-0,2	-6,3 %
	Sous-ministre et autres	4,4	5,4	-1,0	-18,5 %
Réseau des représentations du Québec à l'étranger	46,9	48,9	-2,0	-4,1 %	
Provision pour la réalisation de la PIQ	-	-	-	-	
TOTAL	97,8	130,8	-33,0	-25,2 %	

34 Les états financiers du Gouvernement du Québec, y compris ceux du Ministère, seront présentés à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, lors du dépôt des comptes publics de 2014-2015.

35 Les dépenses proviennent des comptes publics de 2013-2014.

36 Les dépenses proviennent des comptes publics de 2012-2013. Les données relatives au Commerce extérieur pour 2012-2013 proviennent de l'ancien ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

L'écart entre la dépense probable 2014-2015 et les dépenses réelles 2013-2014 s'élève à 33 M\$. De ce montant, 22,6 M\$ sont liés aux activités du secteur Commerce extérieur, présentées dans les livres du ministère des Relations internationales et de la Francophonie en 2012-2013 et en 2013-2014. À partir de 2014-2015, la dépense y étant associée est présentée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. En excluant cette importante différence (22,6 M\$ sur 33 M\$), la dépense du Ministère s'est contractée de 10,4 M\$, soit de 9,6 %. Cette contraction, qui répond notamment à la demande formulée par le Secrétariat du Conseil du trésor d'obtenir un gain de productivité représentant 2 % de la masse salariale, 3 % des dépenses de fonctionnement et un resserrement au chapitre des transferts (subventions), est clairement liée aux mesures d'économies demandées à l'ensemble des portefeuilles ministériels en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIES

Répartition des dépenses par catégories en M\$

CATÉGORIES DE DÉPENSES	DÉPENSES PROBABLES ³⁷		DÉPENSES RÉELLES	
	2014-2015	2013-2014	2012-2013	
Rémunération	55,3	62,1	62,6	
- Siège au Québec	22,9	29,8	28,4	
- Représentations du Québec à l'étranger	32,4	32,3	34,2	
Fonctionnement	22,6	30,8	33,1	
- Siège au Québec	8,1	14,2	14,3	
- Représentations du Québec à l'étranger	14,5	16,6	18,8	
Transferts (subventions)	19,9	37,9	54,5	
- Organismes de la Francophonie	5,8	8,6	11,1	
- Organismes voués à la jeunesse	4,7	4,9	6,3	
- Québec sans frontières et autres	2,6	2,7	3,2	
- Soutien à l'implantation d'organisations internationales	3,6	3,3	4,1	
- Subventions aux affaires bilatérales et programmes de coopération	2,3	2,6	3,3	
- Politiques et affaires francophones et multilatérales – Divers	0,8	-	-	
- Subventions liées au développement des marchés	-	14,7	25,3	
- Autres crédits de transfert	0,1	1,1	1,2	
Mise en œuvre de la PIQ	-	-	0,4	
TOTAL	97,8	130,8	150,6	

37 *Id.*, note 34.

LES INVESTISSEMENTS

En 2014-2015, le Ministère a effectué des investissements de 1,4 M\$, dont 1,2 M\$ en immobilisations et 0,2 M\$ représentant la variation du solde des prêts, placements et avances.

Évolution des débours

	2014-2015		2013-2014	2012-2013
	BUDGET	DÉBOURS PROBABLES ³⁸	DÉBOURS RÉELS ³⁹	DÉBOURS RÉELS ⁴⁰
Immobilisations	10,5	1,2	11,4	8,1
Prêts, placements et avances	1,0	0,2	-0,4	0,5

En 2014-2015, compte tenu du contexte budgétaire et des repositionnements effectués et à prévoir en 2015-2016, les investissements ont principalement servi à l'entretien et au maintien des actifs, à des travaux d'amélioration locative pour certaines représentations ainsi qu'à l'acquisition de mobilier et d'équipements.

3.3 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

BILAN DES RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2014-2015

Dans le domaine des ressources informationnelles (RI), l'année 2014-2015 se caractérise par la consolidation des projets, autant sur le plan de l'infrastructure que des systèmes. La majeure partie des activités a donc été axée sur l'entretien préventif afin de contrer la désuétude des équipements et des systèmes informatiques.

Également, le Ministère a mis en place un projet pilote dans le but d'optimiser le mécanisme de veille déjà en place tout en mettant en valeur la fonction diplomatique d'information. Cette fonction est un aspect essentiel de la diplomatie, puisqu'elle permet de fournir l'information stratégique nécessaire au positionnement du Gouvernement, à la prise de décision, ainsi qu'à la poursuite efficace des intérêts du Québec sur la scène internationale. Le projet pilote a été un succès et son déploiement complet a été planifié pour 2015-2016.

De plus, le Ministère a amorcé une démarche de refonte de son outil interne de suivi des dossiers ministériels. À terme, l'objectif poursuivi par ce projet est d'optimiser les processus et d'améliorer l'efficacité du traitement des dossiers.

Les investissements en immobilisations informatiques réalisés en 2014-2015 sont de 341 928 \$, comparativement à 322 165 \$ en 2013-2014. Ils ont servi à financer la mise à niveau de composantes liées aux télécommunications, à la réseautique et au stockage ainsi qu'à certains équipements bureautiques et logiciels utilisés par les employés.

38 Les états financiers du Gouvernement du Québec, y compris ceux du Ministère, seront présentés à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, lors du dépôt des comptes publics de 2014-2015.

39 Les données proviennent des comptes publics de 2013-2014.

40 Les données proviennent des comptes publics de 2012-2013.

BILAN ANNUEL DES RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	AVANCEMENT 2014-2015 (%)	AVANCEMENT 2013-2014 (%)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Rapatriement de l'Espace international	100 %	90 %	Le projet a été livré le 27 mars 2014

Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Rapatriement de l'Espace international	0 ⁴¹	0	0	0	s. o.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2014-2015

	DÉBOURS PLANIFIÉS EN RI (k\$)	DÉBOURS RÉELS EN RI POUR L'EXERCICE (k\$)	ÉCARTS (k\$)
Projets de développement	616,4	10,0	606,4
Autres activités	4 037,2	3 220,0	817,2
TOTAL	4 653,6	3 230,0	1 423,6

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2014-2015

	2014-2015
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	2
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	0
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	1
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	1

41 L'évaluation de 90 % d'avancement au 31 mars 2014 tenait compte d'une réserve d'efforts en prévision d'ajustements à la suite de la phase de rodage. Étant donné que ces ajustements ont été minimes, les efforts qui y ont été consacrés en 2014-2015 sont considérés nuls.

RÉALISATIONS EN 2014-2015 QUI ONT AMÉLIORÉ LES PROCESSUS DE L'ORGANISATION AINSI QUE LES BÉNÉFICES AFFÉRENTS

La mise en place par le Ministère d'un projet pilote a permis l'optimisation de ses processus de veille tout en soutenant son rôle de coordination de l'action internationale du Gouvernement du Québec. Le projet répond à l'objectif 9 du Plan stratégique 2014-2018 du Ministère. Il soutient « une culture de concertation et de collaboration entre les ministères et organismes », ainsi qu'à l'objectif 10 « Miser sur l'intelligence stratégique de l'organisation pour valoriser le métier de diplomate ». Enfin, il répond à l'objectif 5 du Plan directeur des ressources humaines 2014-2017 en matière de transfert de connaissances, soit l'action 5.2.3 « Élaborer des outils et des stratégies de transfert de connaissances et des compétences ».

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

CONFORMITÉ

Les sites Internet du Ministère et de l'Espace international sont conformes au standard d'accessibilité d'un site Web. Pour ce qui est des sites promotionnels (QSF et Rapsat-Lelièvre), seules les mesures transitoires requises par le standard ont été apportées, car une mise à jour en profondeur de ces sites est toujours prévue.

L'intranet du Ministère n'est pas encore conforme au standard, car une refonte du site est en cours pour une mise en ligne d'ici la fin de l'année 2015. Ce nouvel intranet sera conforme au standard d'accessibilité d'un site Web.

Aucun audit de conformité supplémentaire n'a été réalisé sur les sites en 2014-2015.

La majorité des documents PDF déposés dans les sites Internet du Ministère ont été faits en conformité du standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable.

Une ressource du Ministère est responsable de valider chacun des documents soumis par les unités administratives et a apporté les ajustements requis avant leur mise en ligne.

RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS

Le Ministère dispose d'une ressource responsable de la mise en application des trois standards gouvernementaux sur l'accessibilité Web. Celle-ci assure également auprès des unités le suivi de la réalisation des documents accessibles.

Afin de diminuer les coûts de formation et d'offrir à tous les employés du siège et du réseau des représentations du Québec à l'étranger un outil de référence, le Ministère a mis en ligne des capsules de formation sur l'accessibilité des documents téléchargeables. Celles-ci fournissent l'essentiel des connaissances à acquérir en fonction des besoins du Ministère.

OBSTACLES ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

La mise en œuvre des standards comporte des enjeux importants pour le Ministère, soit la modification des processus internes, la formation de nombreux employés, l'achat de logiciels pour tester l'accessibilité, l'investissement en temps et les coûts de formation.

PLAN D'ACTION

Le Ministère n'a élaboré aucun plan d'action.

Les échéances et les obligations ont été respectées pour les sites Web et les documents téléchargeables. Pour ce qui est du site intranet, il sera livré en 2015 en respect des standards.

SENSIBILISATION ET FORMATION

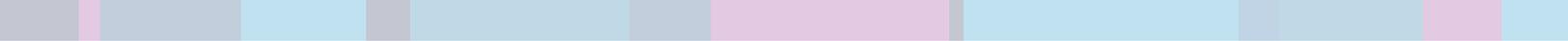
Au cours de l'année 2014-2015, aucune formation n'a été donnée au personnel. Seules les capsules sur l'accessibilité en ligne dans l'intranet sont toujours disponibles pour le personnel.

RESSOURCES MISES À CONTRIBUTION

Les ressources mises à contribution proviennent de la Direction des communications et des affaires publiques, de la Direction du développement des solutions d'affaires et de la Direction des services en soutien au personnel du Ministère.

CADRE DE GOUVERNANCE

Le Ministère n'a produit aucun cadre de gouvernance.



4

RÉSULTATS LIÉS
AU PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Premier ministre Philippe Couillard – Mission Asie (Shanghai)

Déjeuner-conférence offert à l'occasion de la visite en République populaire de Chine du premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, en collaboration avec la Chambre de commerce canadienne à Shanghai (CanCham).

© Patrick Lachance

4.1

RÉSULTATS LIÉS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2015 POUR L'ANNÉE 2014-2015

Le 13 avril 2006, l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur le développement durable afin d'améliorer le mieux-être, la santé et la qualité de vie des citoyens du Québec. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prolongée jusqu'au 31 décembre 2014, constitue le plan de mise en œuvre de cette loi. Pour contribuer à la réalisation de la Stratégie, les ministères, les organismes et les entreprises d'État visés par la Loi devaient publier un Plan d'action de développement durable au plus tard le 31 mars 2009. De plus, l'article 17 de la Loi précise que chaque ministère, organisme et entreprise de l'Administration publique devra faire état, sous une rubrique spéciale dans son rapport annuel de gestion, des objectifs particuliers qu'il ou qu'elle s'est fixés ainsi que des différentes activités ou interventions réalisées en matière de développement durable.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Ministère contribue à cette démarche gouvernementale et incite le personnel à prendre en compte les dimensions du développement durable dans leurs activités quotidiennes. Couvrant initialement la période 2009-2013, ce plan a fait l'objet d'une révision avant d'être prolongé jusqu'au 31 mars 2015. Il propose neuf actions liées tant à la mission première du Ministère qu'à sa gestion administrative, dont une action visant à contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec. La section qui suit présente les résultats du Plan d'action de développement durable 2009-2015 pour l'année 2014-2015.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'Administration publique

Orientation gouvernementale 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable.

CIBLES ET INDICATEURS	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable. (cible : 80 % d'ici 2011)	-	-	-	-	90 % ⁴²	À venir
Taux des employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. (cible : 50 % du personnel ciblé par les activités de formation)	35 %	30 %	30 %	28 %	28 % ⁴³	À venir
Nombre d'activités mises en œuvre.	33	26	49	41	24	21

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

En 2014-2015, 30 manchettes, qui ont été publiées dans l'intranet du Ministère, traitaient de ses principales réalisations en matière de développement durable. Mentionnons, entre autres, des mesures comme le programme de retour garanti à domicile, l'abonne BUS, le covoiturage, le cours de cardio plein-air et des tarifs avantageux dans des centres de conditionnement physique. Des manchettes ont également été publiées sur la Journée de l'environnement dans l'Administration publique ainsi que sur la Semaine des transports collectifs et actifs.

Au cours de l'année, le Ministère a conçu un bulletin électronique de promotion du développement durable à l'usage de ses employés au siège et dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger. Ce bulletin est publié deux fois par année et traite des différents enjeux de développement durable, tant dans l'administration interne du Ministère que dans ses actions à l'étranger.

Le Ministère a, par ailleurs, participé au Défi Entreprises, une activité sportive visant à promouvoir la bonne forme physique ainsi que l'esprit d'équipe en milieu de travail. Plus d'une trentaine d'employés s'y sont inscrits.

42 Étant donné qu'il s'agit d'une cible gouvernementale, et pour assurer une méthode de calcul rigoureuse et uniforme, un sondage a été réalisé par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) auprès de l'ensemble du personnel de l'Administration publique. Il a été convenu, le 4 novembre 2010, par le Comité interministériel de développement durable (CIDD), que le sondage global remplacerait l'obligation que les MO se sont donnée quant à la mesure du taux de sensibilisation pour leur propre organisation. Le résultat présenté ici est donc celui du sondage gouvernemental réalisé par l'ISQ.

43 À la suite de l'adoption par le CIDD, le 4 juin 2010, de la « Ligne directrice sur la formation en développement durable à l'intention du personnel des ministères et organismes gouvernementaux », le libellé initial de la cible publiée dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est modifié pour la rendre plus claire, réaliste et réalisable. Par conséquent, la cible figurant dans le Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Ministère est modifiée afin de la rendre conforme à la nouvelle cible gouvernementale retenue.

ACTION 2

Favoriser le rayonnement international de l'expertise québécoise en matière de développement durable

Orientation gouvernementale 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable.

CIBLE ET INDICATEUR	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable.	17	16	4	4	4	8

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le rayonnement international de l'expertise québécoise dans le domaine du développement durable s'effectue sur l'ensemble des territoires à l'occasion de missions, d'allocutions et de rencontres des ministres du Gouvernement du Québec avec des représentants étrangers. Plus particulièrement, en 2014-2015, 17 initiatives de promotion internationale de la démarche québécoise de développement durable ont été effectuées à l'étranger. Elles font référence aux allocutions prononcées à l'étranger par le premier ministre, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie ou par un représentant de cette dernière. L'objectif premier de ces allocutions est de faire connaître et de mettre en valeur la démarche québécoise de développement durable et les principales réalisations du Québec dans le domaine.

Voici une liste non exhaustive des allocutions (2014-2015) qui ont favorisé le rayonnement international de l'expertise québécoise en matière de développement durable.

- Allocution du premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, à l'occasion de la séance d'ouverture de la Climate Week New York 2014 – Leaders' vision, 22 septembre 2014.
- Allocution du premier ministre devant la Chambre de commerce canadienne à Shanghai, où il a fait valoir les initiatives du Québec en matière de marché du carbone et l'expertise québécoise des technologies vertes, 27 octobre 2014.
- Allocution du premier ministre du Québec à l'occasion de la séance plénière de l'assemblée de l'Arctic Circle, sous le thème « Le Plan Nord du Québec : investir dans un projet exemplaire de développement durable », 1^{er} novembre 2014.
- Discours du premier ministre à l'occasion de l'accueil du président de la République française, M. François Hollande, à l'Assemblée nationale, 4 novembre 2014.

- Lors de sa participation à un atelier intitulé « *Driving sustainable growth through shared infrastructure models in mining and metals* » dans le cadre de sa mission au Forum économique mondial de Davos, le premier ministre a réaffirmé la volonté du gouvernement de faire de la relance du Plan Nord l'une de ses priorités. Il a indiqué que cette démarche se fera dans toutes les dimensions économique, sociale et environnementale et que le Plan Nord sera déployé avec la participation des communautés locales et autochtones. L'auditoire était constitué d'éventuels partenaires et d'investisseurs des secteurs des mines et des infrastructures, 21 janvier 2015.
- Discours de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie au Woodrow Wilson Center à Washington, 20 février 2015.
- Allocution du premier ministre lors de la table ronde d'experts sur le thème de la lutte contre les changements climatiques, en présence du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, à l'occasion de la mission du premier ministre en France. Cette allocution a permis de mettre en valeur les actions du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et plus particulièrement son marché du carbone, 6 mars 2015.
- Allocution de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie en guise de mot d'introduction de la conférence « Enjeux et perspectives du Québec et de la Francophonie en vue de la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie et présentation du sous-ministre adjoint aux politiques et affaires francophones et multilatérales, M. Éric Thérault, dans le même cadre, 20 mars 2015.

ACTION 3

Offrir au personnel un environnement de travail sain, tant sur le plan de la santé que de la sécurité et de la qualité de vie

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

Maintenir et améliorer la santé physique et psychologique du personnel.

CIBLE ET INDICATEUR	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'activités mises en œuvre et poursuivies favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie. (cible : 15/année)	16	15	15	15	15	15

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Soucieux d'offrir un environnement de travail sain à ses employés, le Ministère a assuré la mise en œuvre de cette action par la réalisation de 16 activités (7 en santé, 6 en sécurité et 3 en qualité de vie). Ainsi, les employés bénéficient par exemple d'un régime d'horaire variable qui permet la conciliation travail-famille et d'un programme d'aide aux employés afin de favoriser le bien-être au travail. Des services d'infirmierie et de vaccination antigrippale, des séances d'activité physique sur l'heure du midi, des formations en secourisme et des ententes avec certains centres de conditionnement physique sont aussi offerts.

Le Ministère a poursuivi la sensibilisation des employés du siège et des représentations du Québec à l'étranger aux mesures de sécurité mises en place. Il s'assure de mettre continuellement à jour les plans de mesures d'urgence et veille à bien les communiquer aux employés, notamment aux personnes nouvellement en poste.

Initiatives en santé :

- 1 Service d'infirmierie;
- 2 Vaccination antigrippale;
- 3 Séances d'activité physique sur l'heure du midi;
- 4 Reconduction d'ententes avec certains centres de conditionnement physique;
- 5 Participation au Défi Entreprises;
- 6 Participation à certaines activités du Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail;
- 7 Formations en secourisme.

Initiatives en sécurité :

- 8** Poursuite de la sensibilisation des employés du siège et des représentations du Québec à l'étranger aux mesures de sécurité mises en place;
- 9** Mise à jour en continu des plans de mesures d'urgence et communications aux employés, notamment aux personnes nouvellement en poste;
- 10** Mobilisation de la cellule de crise du Ministère à quatre reprises, dont une à la suite des attentats à Paris en janvier 2015;
- 11** Exercice d'évacuation réalisé annuellement;
- 12** Manuel de procédures d'urgence mis à jour deux fois par année pour les représentations du Québec à l'étranger;
- 13** Poursuite de la mise à niveau et de l'entretien de nos équipements de sécurité.

Initiatives en qualité de vie :

- 14** Service d'ergonomie : satisfaction des personnes ayant eu recours au service;
- 15** Programme d'aide aux employés;
- 16** Régime d'horaire variable.

ACTION 4

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du Ministère.

CIBLES ET INDICATEURS	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Cadre de gestion environnementale élaboré d'ici 2011.	-	-	-	-	Réalisé	Débuté
Nombre de mesures mises en œuvre et poursuivies.	5	5	4	3	12	9
État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et à l'instauration de pratiques d'acquisition écoresponsable.	En cours	En cours	En cours	En cours	Débuté	Non débuté

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale (CGE) dont il s'est doté dans le but de diminuer l'impact écologique de ses activités importantes. En 2014-2015, des actions concrètes ont été posées afin de réduire l'impression de plusieurs publications ministérielles, dont le Rapport annuel de gestion 2013-2014. Certains documents ont également été produits uniquement en version électronique et déposés sur le Web. De plus, le Ministère a poursuivi l'achat exclusif de papier à impression 100 % recyclé et prône l'utilisation des copieurs multifonctions pour diminuer la quantité d'équipements électroniques à recycler en fin de vie. Enfin, tout le papier d'impression mis aux rebuts est recyclé.

Afin de favoriser l'utilisation des modes de transport durable, le Ministère offre aux employés l'Abonne Bus, le Programme de retour garanti à domicile en cas d'urgence ainsi que l'inscription en ligne pour faciliter le jumelage des offres et des demandes de covoiturage du personnel. Lors des déplacements terrestres au Québec et à l'étranger, le Protocole favorise autant que possible l'utilisation de modes de transports écoénergétiques. Dans le cadre des missions à l'étranger, des visites et des activités relatives au cérémonial d'État, le Ministère prend des mesures afin de minimiser son empreinte écologique.

Plusieurs représentations du Québec à l'étranger contribuent également à ces efforts. Par exemple, tous les employés de la Délégation du Québec à Boston utilisent le transport en commun, le vélo ou la marche pour se rendre au travail. Des mesures de recyclage ont aussi été mises en place dans plusieurs représentations, tant pour le papier et les cartouches d'encre que pour les équipements informatiques.

Dans le cadre du CGE

- 1 Favoriser l'utilisation des transports durables;
- 2 Réduire la consommation de papier;
- 3 Poursuivre une démarche écoresponsable à l'égard de l'édition et de la diffusion de documents ministériels;
- 4 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- 5 Organisation d'événements écoresponsables.

ACTION 5

Organiser des activités protocolaires et des missions à l'étranger écoresponsables

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du Ministère.

CIBLES ET INDICATEURS	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Cadre de gestion écoresponsable des activités protocolaires élaboré d'ici 2011.	-	-	-	-	Réalisé	Débuté
Nombre d'activités protocolaires et de missions à l'étranger écoresponsables.	0	0	0	0	0	1

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Étant donné son mandat de coordination des missions ministérielles à l'étranger, le Ministère doit démontrer son leadership dans l'organisation d'activités protocolaires et de missions écoresponsables. C'est pourquoi le CGE du Ministère (voir l'action 4) comporte une section particulière traitant de la gestion écoresponsable des activités protocolaires et des missions à l'étranger.

Par ailleurs, le Ministère préconise l'utilisation de véhicules hybrides ou à faible émission de CO₂, quand ce type de véhicules est offert. Des transports ferroviaires électriques sont préférés au transport aérien lorsque cela est possible. Enfin, l'utilisation de tablettes électroniques lors des événements (visites et missions) permet de réduire considérablement l'impression de documents volumineux.

ACTION 6

Orienter les actions du Québec en promotion de la langue française vers le continent africain

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 4

Promouvoir la langue française et la diversité des expressions culturelles.

CIBLE ET INDICATEUR

2014-2015 2013-2014

Nombre d'activités de promotion de la langue française du Québec

1

1

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le Ministère a poursuivi son appui à l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF), en vertu de l'entente 2013-2017 intervenue entre l'Organisation internationale de la Francophonie, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Université Laval. Ainsi, 49 000 \$ ont été versés en 2014-2015.

Créé pour pallier l'absence de données fiables sur l'évolution de la situation linguistique du français dans l'espace francophone, et plus particulièrement en Afrique, l'ODSEF appuie l'ensemble des initiatives permettant de circonscrire les dynamiques linguistiques et de mieux situer la place qu'occupe la langue française au sein des populations de la Francophonie. L'ODSEF a été responsable de la rédaction du chapitre sur le dénombrement des francophones dans le monde du rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie sur la langue française dévoilé en novembre 2014. Depuis 2010, première année de la contribution de l'ODSEF, ce document est abondamment cité comme la source la plus fiable de données sur les locuteurs de langue française dans le monde.

ACTION 7

Encourager le développement de partenariats en matière de développement durable

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

Objectif gouvernemental 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif organisationnel 5

Favoriser l'intégration de la démarche de développement durable dans l'action internationale du Gouvernement du Québec.

CIBLES ET INDICATEURS	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'activités internationales de partenaires québécois en matière de développement durable appuyées par le Ministère.	62	44	41	31	35	18
MODIFIÉ – Actions internationales importantes qui contribuent à la démarche québécoise de développement durable ^{44, 45} .	19	18	23	33	11	14

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Afin d'intensifier la coopération entre les partenaires nationaux et internationaux sur des projets de développement durable, 62 projets portant sur le développement durable, réalisés par des partenaires québécois ont été soutenus, notamment par les projets de coopération et les groupes de travail dont le Québec est partenaire.

Des actions internationales d'importance contribuant à faire valoir la démarche de développement durable auprès de partenaires internationaux sont réalisées en continu sur l'ensemble des territoires prioritaires. Elles incluent des missions, la participation à des conférences multilatérales internationales et la mise en œuvre de programmes à portée internationale favorisant le développement durable.

Ainsi, le Ministère a facilité la participation du Québec à 17 missions et conférences internationales multilatérales qui traitaient d'enjeux liés aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2014, dont la 20^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2014, Lima, Pérou). Enfin, le Ministère a assuré la gestion de deux programmes de solidarité et de développement international.

44 Le libellé de cet indicateur, qui fait partie de la liste des indicateurs de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, a été modifié. Il calcule dorénavant le nombre, et non plus le pourcentage, d'actions internationales importantes qui contribuent à la démarche québécoise de développement durable. Par souci de cohérence avec la Stratégie, le Ministère a modifié l'indicateur de son plan d'action.

45 L'une des catégories d'actions internationales importantes, soit le nombre d'ententes de coopération signées, comptabilisée par l'indicateur de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, n'est pas prise en considération dans le calcul de ce résultat, puisqu'elle fait l'objet d'une action distincte (voir l'action 8).

ACTION 8

Conclure des engagements internationaux liés aux objectifs de développement durable

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

Objectif gouvernemental 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif organisationnel 5

Favoriser l'intégration de la démarche de développement durable dans l'action internationale du Gouvernement du Québec.

CIBLE ET INDICATEUR	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'ententes signées en lien avec le développement durable.	6	5	12	21	5	4

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La conclusion d'ententes internationales constitue l'un des moyens mis à la disposition du Ministère pour intensifier la coopération en matière de développement durable avec des partenaires nationaux et internationaux. Au cours de l'année 2014-2015, six ententes relatives au développement durable ont été signées dont notamment :

- En septembre 2014 étaient signées, à Québec, l'Entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française concernant le prêt du Traité de Paris de 1763 et l'Arrangement relatif à la mise en œuvre de cette Entente impliquant également le Musée de la civilisation. Le Traité de Paris est un document fondamental qui rappelle notamment le patrimoine culturel commun au Québec et à la France. Grâce à son exposition qui a attiré un nombre important de visiteurs, le Québec a contribué à la protection de ce patrimoine qui permet que l'on puisse transmettre les valeurs de notre société de génération en génération. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.
- L'Entente entre le Gouvernement du Québec et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concernant la huitième session extraordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a pour sa part été signée à Paris, le 19 septembre 2014, et à Québec, le 29 septembre 2014. La Commission, organe consultatif et forum de réflexion mis en place par l'UNESCO, a pour mandat de déceler, sur la base d'échanges d'idées et d'expériences, les signaux précurseurs des situations à risques, de jouer, à ce titre, un rôle-conseil auprès des décideurs et de favoriser le dialogue entre les communautés scientifiques, les décideurs et le grand public. Les travaux de la session extraordinaire, qui s'est tenue à Québec les 1^{er} et 2 octobre 2014, portaient sur l'éthique des sciences, notamment la contribution des sciences au développement durable et la révision de la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques ainsi que sur l'éthique de l'environnement et les défis éthiques se rapportant aux technologies convergentes.

- En septembre 2014 est entrée en vigueur l'Entente entre le Gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Vermont pour la restauration et l'entretien du pont international Sutton East Richford. Elle établit les responsabilités des gouvernements du Québec et de l'État du Vermont quant au partage des coûts et des modalités de gestion visant à remédier à l'état dégradé du pont. En effet, ce pont, situé entre le Québec et le Vermont et enjambant la rivière Missisquoi, a été construit en 1929 et est principalement formé d'une ferme métallique de type Parker. De ce fait, il présente une valeur patrimoniale pour les parties. De plus, ce pont constitue une infrastructure d'importance pour le soutien de l'économie locale, notamment dans le secteur du tourisme sportif.
- En matière de protection de l'environnement, l'Entente d'aide mutuelle pour lutter contre les menaces posées par les espèces aquatiques envahissantes dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent a été signée en 2014-2015. Au Québec, elle est entrée en vigueur à la signature du document par le premier ministre, soit le 24 novembre 2014. Outre le Québec, l'Ontario, l'Illinois, l'Indiana, le Michigan, le Minnesota, New York, l'Ohio, la Pennsylvanie et le Wisconsin sont parties à l'Entente. Cette entente vise à prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes, à promouvoir l'aide mutuelle entre les différentes parties à l'entente afin de contrer les menaces sérieuses posées par les espèces aquatiques envahissantes et à encourager les parties à mettre de l'avant d'autres actions de coopération pour lutter contre celles-ci.

Le Ministère s'assure de tenir compte des préoccupations de développement durable lors de la négociation de nouveaux engagements internationaux. Il favorise en outre les pays en émergence lors de la conclusion d'ententes de sécurité sociale.

ACTION 9

Appuyer le partage d'expertise en développement durable dans le cadre des actions de solidarité internationale

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

Objectif gouvernemental 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif organisationnel 5

Favoriser l'intégration de la démarche de développement durable dans l'action internationale du Gouvernement du Québec.

CIBLE ET INDICATEUR	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre d'initiatives soutenues par le Ministère.	104	96	113	111	117	105

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Le Ministère, en collaboration avec des communautés du Sud, soutient financièrement des organismes québécois de coopération internationale dans la réalisation de projets visant la mise en place de structures communautaires favorables au développement durable. En 2014-2015, 33 projets de développement international ont été soutenus par l'intermédiaire du Programme québécois de développement international. Pour sa part, le programme Québec sans frontières a soutenu 70 projets, permettant la participation de 290 stagiaires québécois et de 21 stagiaires étrangers à des projets de solidarité internationale dans divers domaines d'intervention relatifs au développement durable. Ces initiatives représentent un appui total de 4,58 M\$⁴⁶.

De plus, le Ministère a appuyé financièrement la traduction du Bulletin des négociations de la Terre, publié par l'Institut international du développement durable, lequel favorise le partage d'expertise auprès des pays francophones dans le cadre des négociations multilatérales sur les questions d'environnement et de développement.

Nombre d'initiatives soutenues : 104

- 33 projets de développement international ont été soutenus par le Programme québécois de développement international;
- 70 projets de solidarité internationale soutenus par Québec sans frontières;
- 1 appui à la traduction du Bulletin des négociations de la Terre, publié par l'Institut international du développement durable.

46 Ce montant inclut 4 projets d'aide d'urgence : 3 projets de 50 000 \$ et 1 projet de 25 000 \$.

4.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 2006, le Gouvernement du Québec rendait public son Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. La mesure 17 de ce plan d'action prévoyait l'adoption, par chacun des ministères, d'un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés vers leur lieu de travail. Avec l'entrée en vigueur du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, cette mesure a été reconduite de façon transitoire jusqu'au 31 octobre 2014.

Afin d'assurer sa contribution à la mesure 17, le Ministère s'est doté d'un plan de navettage durable. Ce plan, qui vise les employés du Ministère travaillant au Québec, comprend une étude des habitudes de déplacement du personnel et le profil des installations et des services de transports accessibles.

Cherchant à collaborer pour encourager les employés à diminuer les émissions de CO₂ causées par les déplacements entre leur lieu de résidence et celui de travail, le Ministère s'est, entre autres, donné pour objectifs :

- de diminuer à moins de 10 % la proportion d'employés utilisant toujours leur voiture en solo;
- d'augmenter à plus de 10 % la proportion d'employés qui utilisent parfois ou souvent le vélo en été;
- de maintenir la proportion actuelle d'employés qui marchent pour venir au travail.

Un sondage réalisé en 2014-2015 auprès des employés du Ministère travaillant au Québec a permis de constater l'atteinte de ces objectifs :

- la proportion des répondants qui utilisent toujours leur voiture en solo s'est réduite pour atteindre 9,8 %;
- la proportion des répondants qui utilisent parfois ou souvent le vélo en été a atteint 21,6 %;
- la proportion des répondants qui marchent pour venir au travail s'est maintenue à près de 20 %, puisqu'un nombre important d'employés habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail.

Les mesures mises en place dans le cadre du Plan de navettage durable ont permis l'atteinte de ces objectifs. En 2014-2015, le Programme de retour garanti à domicile ainsi qu'une conférence visant la promotion des modes de transport durable ont été offerts aux employés travaillant au Québec, totalisant des dépenses de 365 \$.

4.3

AUTRES RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outre les ententes internationales, le Québec s'engage auprès de ses partenaires étrangers par la signature d'actes concertés non conventionnels. Ces documents ne créent pas d'obligations juridiques. Ils n'en sont pas moins destinés à régir les relations mutuelles des États. Ils jouent un rôle politique extrêmement important, tout en permettant aux États d'échapper aux contraintes constitutionnelles en matière de traité. L'expérience montre que les actes concertés non conventionnels sont tout autant respectés par leurs parties que les instruments dits contraignants. Pour l'année 2014-2015, le Québec a signé six actes concertés non conventionnels en lien avec le développement durable :

- Pacte des États et Régions visant à regrouper les engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'États fédérés et de régions et à recenser les progrès effectués à l'égard de ceux-ci, signé à Lima, le 9 décembre 2014;
- Lettre d'intention sur la coopération en matière de véhicules à zéro émission entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Gouvernement du Québec et l'Environmental Protection Agency de l'État de la Californie, signée à Lima, le 10 décembre 2014;
- Lettre d'intention entre le premier ministre du Québec et le secrétaire général du Conseil nordique des ministres, M. Dagfinn Høybråten, portant sur l'approfondissement de la coopération en matière de développement nordique durable, signée à Québec, le 27 février 2015;
- Déclaration d'intention entre le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et le premier ministre de la République française, M. Manuel Valls, portant sur les axes de coopération privilégiés en lien avec le développement du Nord québécois, signée à Paris, le 6 mars 2015;
- Déclaration d'intention entre le premier ministre du Québec et le premier ministre de la République française en vue de la création d'un institut maritime France-Québec, signée à Paris, le 6 mars 2015;
- Relevé de décisions de la 18^e Rencontre alternée des premiers ministres du Québec et de la France, signé à Paris, le 6 mars 2015.



1
5

AUTRES EXIGENCES LÉGALES OU GOUVERNEMENTALES

« Le Québec d'aujourd'hui ne peut se soustraire au défi de la construction d'un autre monde possible. »
- Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre, philanthrope
© François Nadeau, octobre 2007

5.1

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

BILAN DE LA DIFFUSION DES DOCUMENTS

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère rend accessibles sur son site Internet les documents concernant son organisation, ses programmes et ses services, l'inventaire des fichiers contenant des renseignements personnels, les engagements financiers et les contrats octroyés par le Ministère, les lois et les règlements ainsi que les documents déposés à l'Assemblée nationale. On y trouve également le nom et les coordonnées du responsable ministériel de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

ACCÈS À L'INFORMATION

Le Ministère a reçu 79 demandes d'accès aux documents en 2014-2015. Quarante-quatre demandes ont été traitées en 20 jours ou moins. Cinq d'entre elles demeuraient en traitement au 31 mars 2015.

BILAN DU TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION REÇUES EN 2014-2015

Types de réponses fournies aux demandes d'accès

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	79	81	45
Demandes refusées	10	9	7
Demandes acceptées	48	48	12
Demandes partiellement acceptées	14	20	20
Demandes retirées par le requérant	2	0	2
Demandes en traitement au 31 mars	5	4	4

Conformément aux dispositions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère donne libre accès à ses documents. Dans les cas de refus d'accès à un document (partiel ou total), les principaux motifs évoqués sont basés sur les dispositions relatives à la protection des renseignements personnels.

D'autres requêtes n'ont pu être entièrement satisfaites eu égard, entre autres, aux articles 15 (renseignements qui ne requièrent ni calcul, ni comparaison), 18 et 19 (relations avec un autre gouvernement ou une organisation internationale), 21 (renseignements ayant des incidences sur l'économie), 22 et 23 (renseignements confidentiels du Ministère ou d'un tiers), 28 et 28.1 (renseignements sur la sécurité d'une personne ou de l'État), 39 (processus décisionnel en cours) et 56 (protection des renseignements personnels, le nom d'une personne associée à une autre information permet de l'identifier).

Par ailleurs, certaines demandes d'accès aux documents ont été refusées en vertu de l'article 41 de la Loi (processus de vérification interne en cours). De plus, le demandeur a parfois été dirigé vers un autre ministère ou organisme, conformément à l'article 48 de la Loi, ou dirigé vers les documents disponibles sur Internet, en vertu de l'article 13.

Délais de traitement des demandes d'accès

	2014-2015 (nombre)	2013-2014 (nombre)	2012-2013 (nombre)
Délai normal de 20 jours (art. 47)	44	41	20
Délai supplémentaire de dix jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	19	15	17
Délai supplémentaire de 35 jours lorsqu'il est nécessaire d'aviser un tiers (art. 25 et 49)	0	0	0
Demandes retirées par le requérant	2	0	2
Demandes en traitement au 31 mars	5	4	4
Demandes dont le traitement a excédé le délai	9	21	2

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La protection des renseignements personnels occupe une place importante dans la culture du Ministère. Cela est particulièrement observable lors des projets de sondage ou de système d'information qui nécessitent la collecte ou l'utilisation de renseignements personnels. Une fois soumis à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du Ministère, les projets sont commentés pour en assurer la conformité aux lois et aux directives gouvernementales en matière de protection des renseignements personnels.

L'année 2014-2015 a été davantage axée sur la sensibilisation du personnel au sujet de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. L'objectif a été de simplifier la compréhension et l'utilisation de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de préparer la mise en œuvre du nouveau règlement sur la diffusion de l'information.

FORMATION ET SENSIBILISATION

En accès à l'information

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PERSONNEL EN ACCÈS À L'INFORMATION	NOMBRE D'EMPLOYÉS JOINTS
Accès à l'information pour les recrutés locaux dans le réseau	3
Accès aux documents dans le réseau	3
Gestion documentaire, classification des documents	3
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL EN ACCÈS À L'INFORMATION	NOMBRE D'EMPLOYÉS JOINTS
Caviardage des documents, procédure d'analyse	5
Articles de la Loi les plus utilisés au Ministère	11
Protection des documents du Commerce extérieur	1

En protection des renseignements personnels

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PERSONNEL EN PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	NOMBRE D'EMPLOYÉS JOINTS
Protection des renseignements personnels/sensibilisation Web 2.0	6
Protection des renseignements personnels/sensibilisation boîte de courriels	10
Protection des renseignements personnels/sensibilisation sauvegarde	3

5.2

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La Politique linguistique du Ministère a été adoptée en juillet 2006. Elle peut être consultée sur le site intranet du Ministère par tous les employés du siège au Québec et du réseau des représentations du Québec à l'étranger. En 2014-2015, le Ministère a continué de veiller à l'utilisation adéquate de la langue française dans ses communications avec ses interlocuteurs et dans les documents officiels, tant imprimés qu'électroniques, dans le but de se conformer aux exigences de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et de la Commission de toponymie du Québec. Le Ministère a également maintenu son étroite collaboration avec l'Office afin d'améliorer la qualité de la langue utilisée, tout en considérant le caractère international de certaines activités et en respectant les particularités de ses relations avec ses partenaires étrangers. De plus, à la suite de l'adoption par le Conseil des ministres, en mars 2011, de la nouvelle Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a amorcé un travail de révision de sa Politique linguistique afin de s'assurer qu'il se conforme à cette politique gouvernementale et, conséquemment, à la Charte de la langue française. Toutefois, la nécessité de revoir la composition du Comité permanent de même que les priorités ministérielles de l'année 2014-2015 ont retardé les travaux d'élaboration d'une nouvelle Politique linguistique. Les tableaux suivants permettent une reddition de comptes succincte et uniformisée quant à l'état de l'application de la Politique linguistique.

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPROBATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	1
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	s. o. (la politique ministérielle est antérieure à 2011)
Si oui, lesquelles?	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	s. o. (la politique ministérielle est antérieure à 2011)
Si oui, lesquelles?	
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel :	s. o. (la politique ministérielle est antérieure à 2011)
• prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	
• prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	

5.3

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

En vertu de la Loi sur la fonction publique, le Ministère doit mettre en œuvre des mesures d'égalité en emploi afin d'accroître la présence de diverses composantes de la société dans son effectif. Les groupes concernés par ces mesures sont les communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Les données présentées ci-dessous peuvent différer de celles sur l'utilisation des ressources humaines, car elles tiennent seulement compte des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique.

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le Ministère doit rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui étaient applicables et par rapport aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

1. DONNÉES GLOBALES

Embauche totale au cours de la période 2014-2015

	RÉGULIERS ⁴⁷	OCCASIONNELS ⁴⁸	ÉTUDIANTS ⁴⁹	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées en 2014-2015	0	8	24	9	41
Nombre total de personnes embauchées en 2013-2014	10	65	29	20	124

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2015

	DONNÉES 2014-2015
Effectif total (personnes)	270
Référence 2013-2014	362

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2014-2015

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

47 Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement.

48 Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé. Le nombre d'occasionnels correspond au nombre d'embauches durant l'année (p. ex., un occasionnel peut exercer jusqu'à deux mandats. Il compte donc pour deux personnes embauchées).

49 Le nombre d'étudiants correspond au nombre d'embauches durant l'année (p. ex., un étudiant peut exercer jusqu'à trois mandats. Il compte donc pour trois personnes embauchées).

STATUT D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2014-2015 ⁵⁰	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES 2014-2015					TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI EN % ⁵¹
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES			
Réguliers	1	0	0	0	0	0	0	
Occasionnels	17	1	0	0	0	1	5,9	
Étudiants ⁵²	23	3	1	0	0	4	17,4	
Stagiaires	12	3	0	0	0	3	25	

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

ANNÉE	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2014-2015	0	5,9	17,4	25
2013-2014	20,0	4,6	4,8	5,0
2012-2013	25,0	2,6	14,3	18,8

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour ce qui est des personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	2015		2014		2013	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE RÉPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE RÉPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE RÉPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	28	10,4	43	11,9	27	8,9
Autochtones	1	0,4	2	0,6	2	0,7
Anglophones	4	1,5	5	1,4	6	2,0
Personnes handicapées	3	1,1	4	1,1	2	0,7

50 Ces données diffèrent de celles présentées dans le tableau Embauche totale, puisque les systèmes d'information en gestion des ressources ne permettent pas d'isoler, en totalité, l'embauche du personnel par le Commerce extérieur pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2014.

51 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2014-2015 dans le statut d'emploi.

52 Il s'agit du nombre de personnes et non du nombre de contrats octroyés. Ce nombre diffère de celui du tableau Embauche totale au cours de la période 2014-2015, présenté à la page 96.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2015

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCA-DREMENT		PERSONNEL PROFES-SIONNEL ⁵³		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Communautés culturelles	2	4,8	13	8,8	6	12,0	7	23,3	0	0	0	0	28	10,3
Autochtones	0	0	0	0	0	0	1	3,3	0	0	0	0	1	0,4
Anglophones	0	0	3	2,0	0	0	1	3,3	0	0	0	0	4	1,5
Personnes handicapées	0	0	2	1,4	0	0	1	3,3	0	0	0	0	3	1,1

3. FEMMES

Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL ⁵⁴	PERSONNEL ÉTUDIANT ⁵⁵	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	0	5	16	3	24
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2014-2015	0	71,4	94,1	33,3	75,8

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015

	PERSONNEL D'ENCA-DREMENT	PERSONNEL PROFES-SIONNEL ⁵⁶	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	42	147	49	30	0	2	270
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	13	81	34	28	0	0	156
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	31,0	55,1	69,4	93,3	0	0	57,8

4. MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures mises en place afin de favoriser la gestion de la diversité.

53 Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

54 Il s'agit du nombre de personnes et non du nombre de contrats octroyés. Ce nombre diffère de celui du tableau Embauche totale au cours de la période 2014-2015, présenté à la page 96.

55 Il s'agit du nombre de personnes et non du nombre de contrats octroyés. Ce nombre diffère de celui du tableau Embauche totale au cours de la période 2014-2015, présenté à la page 96.

56 Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2014 (cohortes 2015)	Automne 2013 (cohortes 2014)	Automne 2012 (cohortes 2013)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	Aucun	Aucun	Aucun
	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	Aucun	Aucun	Aucun

Autres mesures ou actions

MESURE OU ACTION	2014-2015	
	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Sensibiliser, dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées, le personnel à l'aide de messages dans l'intranet, tout en harmonisant la terminologie utilisée.	Tous les employés	486
Ajouter, dans la section Ergonomie de l'intranet du Ministère, une note précisant le nom du coordonnateur des services aux personnes handicapées.	Tous les employés	486
Assurer, lors de la saison hivernale, le déneigement constant de la rampe d'accès.	Tous les employés de Québec	272
Acheter une chaise adaptée aux personnes obèses.	Tous les employés	n. d.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que chaque ministère et organisme public, qui emploie au moins 50 personnes, élabore, adopte et rend public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions. Conformément à cette loi, le Ministère s'implique annuellement dans un processus global et appuie les initiatives entreprises en ce sens.

5.4 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Conformément à la Politique de financement des services publics du ministère des Finances du Québec, les frais attribuables aux participants autres que gouvernementaux, lors des missions, sont actuellement récupérés strictement sur la base des coûts engagés.

5.5 BONIS AU RENDEMENT

	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL
Cadres	0	0
Cadres juridiques ⁵⁷	s. o.	s. o.
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0
TOTAL	0	0

Aucun boni n'a été versé aux cadres ou aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein en 2014-2015.

⁵⁷ Le Ministère ne compte pas de cadres juridiques dans son effectif.



Sommet de la Francophonie 2014 – Dakar

Au terme du XV^e Sommet de la Francophonie, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Christine St-Pierre, se réjouissent du choix consensuel de Michaëlle Jean comme nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie. M^{me} Jean succède à Abdou Diouf. Elle devient ainsi la première femme à la tête de l'Organisation.

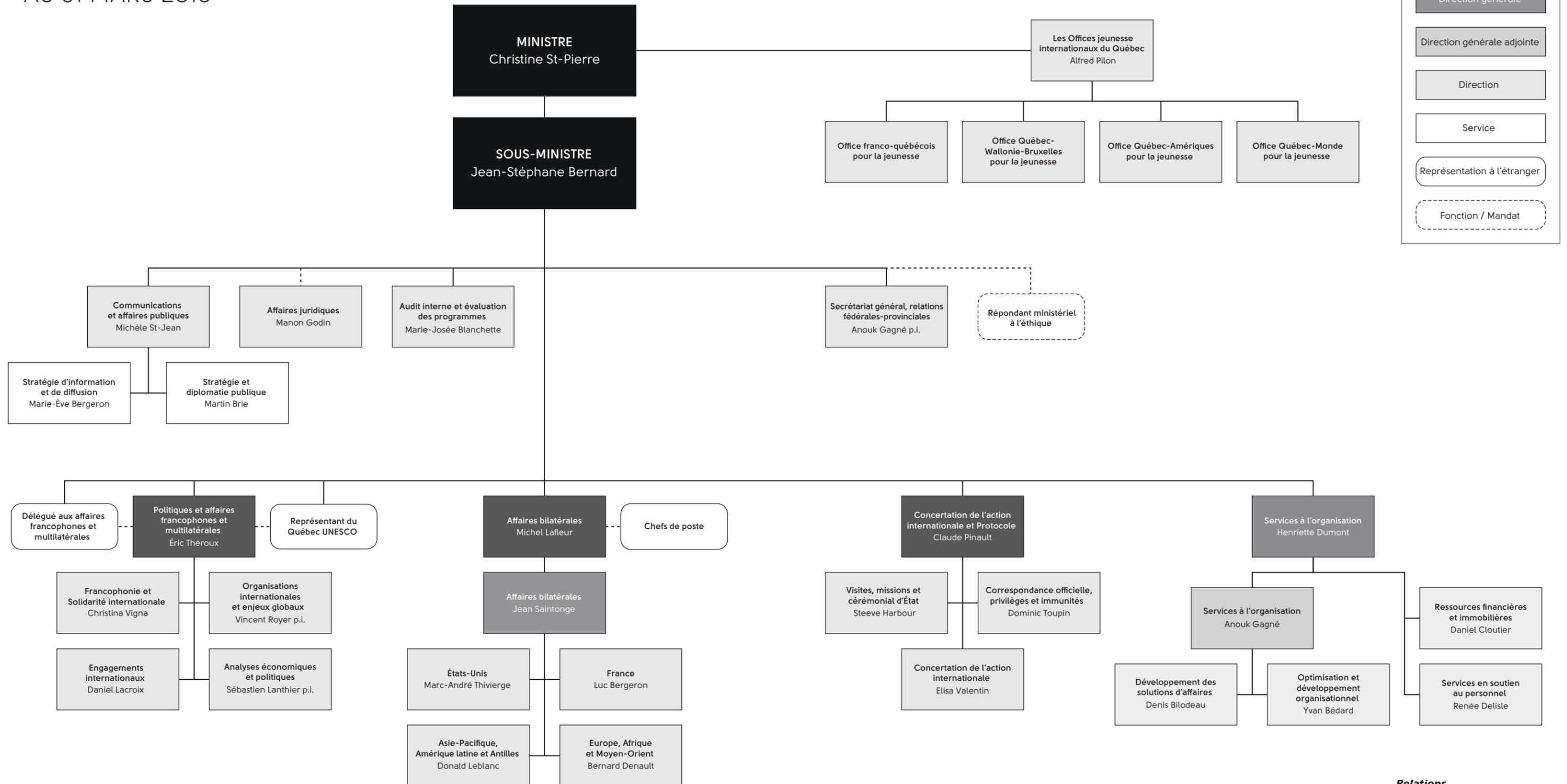
© Patrick Lachance



6

ANNEXE

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE AU 31 MARS 2015





UNE DIPLOMATIE DISTINCTIVE
ET AGILE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU QUÉBEC ET SON RAYONNEMENT